

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2013**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement : opinion des commissaires aux comptes	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	12
B. Constatations et recommandations	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	13
2. Aperçu de la situation financière	13
3. Mise en oeuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	16
4. Gouvernance, principe de responsabilité et gestion des risques	16
5. Gestion financière	17
6. Gestion rentable des activités essentielles	19
C. Informations communiquées par l'administration	21
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	21
2. Versements à titre gracieux	21
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	21
D. Remerciements	22
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	23
III. Certification des états financiers	26
IV. Aperçu général de la situation financière présenté par l'administration pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	27
V. États financiers et notes relatives aux états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	34
I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds	34

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds	36
III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : récapitulatif de tous les fonds	37
IV. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : activités de la Fondation	39
V. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 : activités de la Fondation : activités de la Fondation	41
Tableau 5.1 : État des crédits alloués pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : activités de la Fondation	43
Tableau 5.2 : État des contributions et des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 : activités de la Fondation	46
VI. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : activités de coopération technique	53
VII. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013 : activités de coopération technique	55
Tableau 7.1 : État des crédits alloués pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : activités de coopération technique	56
Tableau 7.2 : Contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 : activités de coopération technique	57
VIII. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	61
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	61
Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2013	61
Notes relatives aux états financiers	62

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier et à des règles de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états sont communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.

Le Directeur exécutif
(*Signé*) Joan Clos

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement : opinion des commissaires aux comptes

1. Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état III), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

2. Il incombe au Directeur exécutif d'ONU-Habitat d'établir et de présenter objectivement les états financiers de l'organisation selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit, qui exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et qu'il organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

4. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

5. Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

6. Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2013 ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de

trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

7. Nous estimons en outre que les opérations comptables d'ONU-Habitat qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

8. Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière d'ONU-Habitat, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de promouvoir des agglomérations qui soient viables du point de vue social et du point de vue environnemental, l'objectif étant d'assurer à tous un logement décent. À ce titre, il informe les États Membres et les aide à formuler des politiques et des lois pour améliorer les conditions de vie, et appuie des activités opérationnelles visant notamment à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Le siège d'ONU-Habitat est à Nairobi mais quatre autres grands bureaux régionaux servent l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. ONU-Habitat a également des bureaux de liaison et d'information à New York, Bruxelles, Genève, Moscou, Beijing, Chennai (Inde), Amman et Budapest, ainsi que des bureaux de projet dans de nombreux autres pays et villes du monde entier. Il emploie quelque 387 fonctionnaires permanents, dont 130 dans ses bureaux hors siège, et un nombre fluctuant d'agents recrutés en vertu de contrats spécifiques, en particulier sur le terrain.

Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 378 millions de dollars et celui des dépenses à 348,6 millions, d'où un excédent de 29,4 millions de dollars.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. À cette fin, il a examiné les activités et les opérations financières au siège à Nairobi et s'est rendu dans des bureaux régionaux et bureaux de pays en Afghanistan, au Kenya, au Nigéria, en Somalie et au Soudan.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'ONU-Habitat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'opinion des commissaires aux comptes est présentée au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Lors de son examen des états financiers et des activités d'ONU-Habitat, le Comité n'a décelé aucune erreur, omission ou inexactitude importante, mais il a estimé qu'il restait beaucoup à faire dans plusieurs domaines, en particulier concernant les contrôles budgétaires et la gestion du fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. ONU-Habitat a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) à compter du 1^{er} janvier 2014, mais n'a pas respecté la date limite du 31 mars 2014 pour l'établissement des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS.

Principales constatations et recommandations

Lacunes des activités de contrôle budgétaire et de gestion des projets

Le montant total des dépenses d'ONU-Habitat au cours de l'exercice 2012-2013 a dépassé les crédits inscrits au budget concernant 44 projets. Les dépenses se sont élevées à 25,38 millions de dollars par rapport au montant de 22,61 millions de dollars inscrit au budget, d'où un dépassement de 2,77 millions de dollars. Dans le système, 50 autres projets n'avaient reçu aucun financement ou avaient un solde négatif et avaient pourtant occasionné, au 31 décembre 2013, des dépenses d'un montant de 5,27 millions de dollars. Le Comité s'inquiète du fait qu'ONU-Habitat ne dispose pas de mécanisme fiable de contrôle et de gestion de l'exécution du budget alloué à ses projets.

Gestion du fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

Lors de son examen du fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables, le Comité a constaté que certains remboursements, s'élevant à 37 518 dollars, dus par les pays bénéficiaires au 31 décembre 2013, étaient en retard, en violation de l'article 6.1 des accords de prêts du fonds et de l'échéancier de remboursement. Qui plus est, ONU-Habitat n'avait toujours pas mis en œuvre une résolution adoptée par son Conseil d'administration en 2011 aux fins de nommer un partenaire de développement externe chargé de la gestion du fonds.

Engagements non réglés en souffrance

Les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 comprennent un montant de 43,44 millions de dollars au titre du solde des engagements non réglés, dont 2,31 millions de dollars (5 %) concernant des engagements non réglés pour la période 2007 -2011 qui avaient été créés dans le système mais n'avaient été ni annulés, ni clos, ni réimputés, comme l'exigeaient le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Recommandations

Se fondant sur les constatations susvisées, le Comité formule des recommandations dans le présent rapport. Il recommande principalement à ONU-Habitat de faire ce qui suit :

Lacunes des activités de contrôle budgétaire et de gestion des projets

a) i) Suivre de près l'exécution du budget; ii) contrôler les fonds alloués aux projets de sorte que les autorisations soient données en bonne et due forme avant toute réaffectation des ressources; et iii) coopérer avec l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'améliorer les mécanismes de contrôle budgétaire dans le Système intégré de gestion.

Gestion du fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

b) i) Établir un calendrier de mise en œuvre de la résolution de son Conseil d'administration l'engageant à trouver un partenaire compétent chargé de gérer le fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et élaborer un document complet décrivant les procédures à suivre pour une bonne gestion des opérations et des risques; ii) élaborer et mettre en place des modalités de contrôle et d'assurance claires concernant l'utilisation du fonds et l'obligation de rendre compte; et iii) suivre de près le remboursement de chaque emprunteur et veiller au respect de l'échéancier des remboursements.

Engagements non réglés en souffrance

c) Privilégier et accélérer le processus de nettoyage des données afin d'achever d'établir suffisamment tôt les soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS pour pouvoir établir les états financiers à blanc.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé de promouvoir des agglomérations qui soient viables du point de vue social et du point de vue environnemental, l'objectif étant d'assurer à tous un logement décent. Son siège est à Nairobi mais il est présent dans le monde entier, grâce à ses quatre grands bureaux régionaux servant l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes; à ses bureaux de liaison et d'information à New York, Bruxelles, Genève, Moscou, Beijing, Chennai (Inde), Amman et Budapest; et à ses bureaux de projet situés dans de nombreux autres pays et villes du monde entier. L'Office des Nations Unies à Nairobi fournit à ONU-Habitat des services administratifs et financiers, concernant notamment la gestion des ressources humaines, les achats et l'informatique.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion d'ONU-Habitat pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1964. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2013 et les résultats des activités financières et des flux de trésorerie au cours de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a également examiné les opérations d'ONU-Habitat en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, selon lequel il peut évaluer l'efficacité des procédures financières et des contrôles internes et examiner le système comptable et l'administration de l'entité.

5. Au cours de la vérification, le Comité s'est rendu au siège du Programme à Nairobi et a examiné les opérations sur le terrain menées par les bureaux de pays situés en Afghanistan, au Kenya, au Nigéria, en Somalie et au Soudan.

6. Les observations et conclusions formulées par le Comité ont fait l'objet d'une discussion avec la direction d'ONU-Habitat, dont les vues sont présentées dans le présent rapport lorsque cela se justifie.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 16 recommandations au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Neuf (soit 56 %) avaient été intégralement appliquées, 4 (25 %) étaient en cours d'application, 2 (13 %) n'avaient pas été appliquées et 1 (6 %) était devenue caduque. On trouvera à l'annexe au présent rapport des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

8. Les deux recommandations qui n'avaient pas été appliquées exigent du Département de la gestion du Secrétariat qu'il mette en place des procédures permettant d'atténuer les risques et les pertes liés au change, et qu'il décide de prendre des mesures ciblées permettant de financer les engagements d'ONU-Habitat au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite. Le Comité prend acte des efforts déployés par ONU-Habitat pour répondre aux préoccupations qu'il a soulevées dans le passé.

9. La recommandation devenue caduque concernait l'amélioration des données figurant dans les états financiers d'ONU-Habitat grâce à la divulgation de la valeur des écritures négatives résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs. L'adoption des normes IPSAS rend caduque cette recommandation.

2. Aperçu de la situation financière

Recettes et dépenses

10. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 378 millions de dollars et celui des dépenses à 348,6 millions, d'où un excédent de 29,4 millions de dollars. Les contributions volontaires se sont élevées à 325,9 millions de dollars, ce qui représente 86 % de l'ensemble des recettes du Programme. Ces contributions volontaires ont toutefois diminué de 72,5 millions de dollars, soit 18,2 %, par rapport à 2010-2011 où elles s'élevaient à 398,4 millions de dollars. Ces contributions se répartissaient comme suit : 102,5 millions de dollars pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions aux activités d'élaboration de normes et de politiques), contre 104,7 millions de dollars pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, soit une diminution de 2,2 millions de dollars; et 223,4 millions de dollars au titre des contributions pour la coopération technique (exécution de projets dans les divers pays).

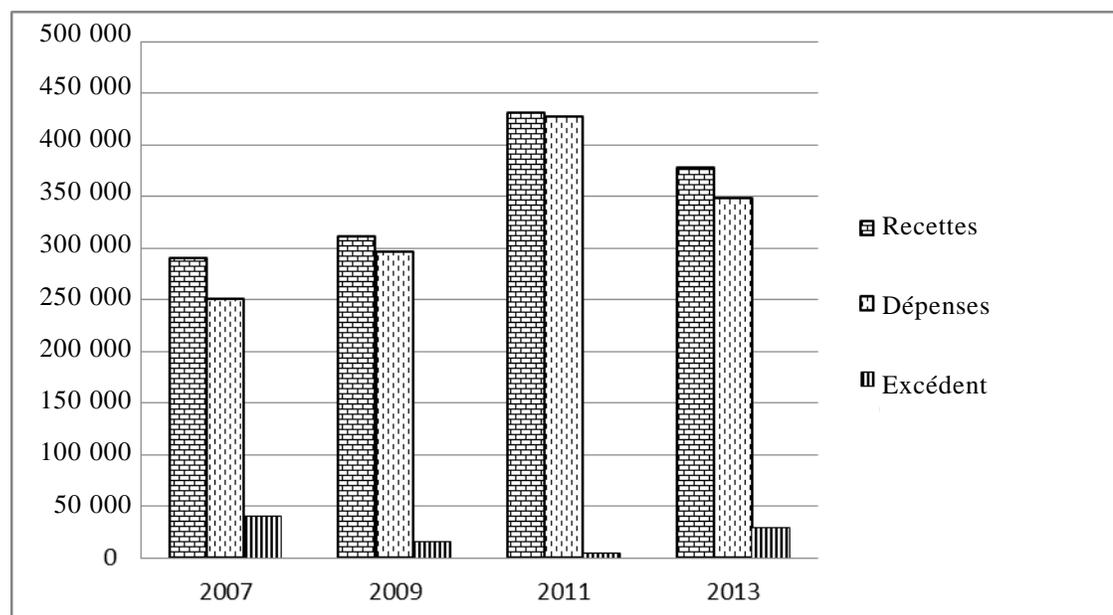
11. Le Comité a également noté que bien que les ressources préaffectées de la Fondation et un fonds d'affectation spéciale aient augmenté de 6,6 millions de dollars entre l'exercice biennal 2010-2011 et l'exercice 2012-2013 pour passer à 65,2 millions de dollars, elles étaient en baisse. En revanche, les ressources de la Fondation non préaffectées pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013 ont diminué de 11 % et 43 % respectivement. De même, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a diminué, mais au rythme plus lent de 24 % (voir figure ci-dessous). Selon ONU-Habitat, la réduction des contributions des donateurs est due à la crise économique.

12. Les dépenses totales ont elles aussi diminué de 78,2 millions de dollars (soit 18,3 %); de ce fait, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses a augmenté de 25 millions de dollars, passant de 4 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011 à 29 millions pour l'exercice biennal en cours. Cet excédent diminue régulièrement depuis 2006-2007, mais a progressé au cours de l'exercice biennal 2012-2013 (voir figure ci-dessous).

Figure

Variation de l'excédent

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : États financiers d'ONU-Habitat au titre des exercices biennaux clos en 2007, 2009, 2011 et 2013.

13. Le Comité s'inquiète de la baisse des contributions volontaires au titre des ressources de la Fondation non préaffectées et du fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, qui sont d'une importance cruciale pour assurer la viabilité et l'exécution des opérations d'ONU-Habitat. Le Comité n'a pas observé d'incidence flagrante de cette tendance sur les activités de programme, mais estime néanmoins qu'ONU-Habitat doit continuer de surveiller la stratégie de mobilisation des ressources qu'il a élaborée pour accroître ses recettes afin de prévenir d'éventuels effets néfastes.

14. **ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à continuer d'examiner sa stratégie de mobilisation des ressources afin d'inverser la tendance de financement constatée et de préserver sa capacité à s'acquitter à l'avenir des obligations de son mandat.**

Actif et passif

15. À la fin de l'exercice considéré, le montant total de l'actif était de 269,3 millions de dollars et celui du passif de 112,5 millions de dollars. Par rapport à l'exercice précédent, l'actif a augmenté de 7,2 millions de dollars (soit 2,7 %) et le passif a diminué de 22,4 millions (soit 16,6 %). Au 31 décembre 2013, le passif représentait 41,8 % de l'actif, signe de bonne situation financière. Le passif est resté à peu près au même niveau que la valeur médiane de l'actif de l'organisation au cours des deux derniers exercices biennaux, ce qui montre qu'ONU-Habitat est capable de faire face à ses obligations financières d'un exercice à l'autre.

16. L'encaisse totale d'ONU-Habitat était de 207 millions de dollars à la fin de l'exercice; sur ce montant, 196,9 millions de dollars étaient placés dans les fonds de gestion centralisée des liquidités du Siège de l'ONU. Le solde total représente une diminution de 9,3 % par rapport à celui de 228,3 millions de dollars en caisse au 31 décembre 2011.

Analyse des ratios et indicateurs financiers

17. Le Comité note que le ratio des disponibilités par rapport au total de l'actif a diminué, ramené de 87 % en 2010-2011 à 77 % en 2012-2013, indiquant une baisse des liquidités immédiatement mobilisables du Programme, qui s'explique essentiellement par la crise économique frappant les pays donateurs. Le ratio des disponibilités par rapport au passif a légèrement progressé comparé à l'exercice antérieur 2010-2011, ce qui indique que pour chaque dollar de dette, le Programme dispose de 1,84 dollar d'actifs liquides (contre 1,69 dollar en 2010-2011) pour régler les dettes qui arrivent à échéance. Le ratio de l'actif par rapport au passif indique qu'ONU-Habitat disposait de 2,39 dollars (contre 1,94 dollar en 2010-2011) de ressources mobilisables à court terme pour chaque dollar de dette, ce qui est un bon ratio de liquidité comparé à la norme acceptable qui est de 1,5 pour 1. Ces chiffres proviennent des états relatifs à l'actif, au passif, aux réserves et au solde des fonds et sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau

Liquidité financière : principaux ratios

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ratio</i>	<i>Exercice biennal 2010-2011</i>	<i>Exercice biennal 2012-2013</i>	<i>Ratios de 2013 (montants)</i>
Disponibilités/total de l'actif ^a	0,87:1	0,77:1	206,997/269,336
Disponibilités/passif ^b	1,69:1	1,84:1	20,997/112,497
Actif/passif ^c	1,94:1	2,39:1	269,336/112,497

Source : États financiers d'ONU-Habitat.

^a Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^b Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^c Un ratio élevé indique que le montant de l'actif est suffisant pour couvrir le passif.

3. Mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

18. À compter du 1^{er} janvier 2014, ONU-Habitat est passé des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS. Le Siège de l'ONU a demandé à ONU-Habitat de se préparer au mieux d'ici au 1^{er} janvier 2014, notamment en élaborant un véritable plan d'action facilitant le passage en douceur aux normes IPSAS.

19. Le Comité a examiné le dernier compte rendu d'activités de l'outil de gestion de projets d'ONU-Habitat (tableau de suivi de la mise en œuvre des normes IPSAS), daté du 1^{er} mars 2014, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes IPSAS. La plupart des activités prévues étaient en bonne voie, mais deux activités ayant pris du retard, il reste encore du travail à faire pour achever d'établir des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS.

20. Dans une lettre datée du 1^{er} janvier 2014, le Siège de l'ONU a demandé à ONU-Habitat d'achever l'établissement des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS avant le 31 mars 2014 et d'en rendre compte officiellement le 18 avril 2014, mais ces délais n'ont pas été respectés. En mai 2014, le Comité a noté que l'Office des Nations Unies à Nairobi était encore en train de nettoyer les données devant servir à établir les soldes d'ouverture.

21. Les soldes des engagements non réglés sont un autre domaine d'activité principal où les progrès ont été lents. Le Comité a noté qu'au 30 avril 2014 des engagements non réglés d'un montant total de 27,6 millions de dollars n'avaient pas encore fait l'objet d'une inspection. Cela représente 64 % du solde total des engagements non réglés (43 millions de dollars), qui auraient dû être réglés au 31 mars 2014.

22. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à prendre des mesures visant à privilégier et accélérer le processus de nettoyage des données afin d'achever d'établir suffisamment tôt les soldes d'ouverture conformes aux normes IPAS pour pouvoir établir les états financiers à blanc.

4. Gouvernance, principe de responsabilité et gestion des risques

Non-application de la gestion axée sur les résultats

23. Dans ses résolutions 21/2 et 24/1, adoptées respectivement en avril 2007 et avril 2013, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a demandé à la direction du Programme de continuer d'appliquer une politique de gestion axée sur les résultats. Cette politique devant fournir une base d'évaluation des résultats du Programme et d'établissement de rapports à ce sujet, et servant aussi d'outil d'évaluation individuelle du travail des cadres et du personnel, elle doit comprendre des instructions détaillées à l'intention des utilisateurs. Toutefois, au moment de l'audit, elle était toujours en cours d'élaboration.

24. Tout en élaborant son nouveau plan stratégique pour la période 2014-2019, ONU-Habitat doit finaliser sa politique de gestion axée sur les résultats et mettre au point un manuel de mise en œuvre permettant d'améliorer les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport, et de mieux respecter les directives du Conseil d'administration. Le Comité a été informé qu'ONU-Habitat était en train de mettre la dernière main au manuel de mise en œuvre.

25. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre au point, en amont de son prochain plan stratégique pour 2014-2019, une politique de gestion axée sur les résultats assortie d'un manuel de mise en œuvre précis décrivant les procédures de suivi et d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports à ce sujet.

5. Gestion financière

Contrôles budgétaires

26. Le Comité a examiné le processus d'exécution du budget alloué aux projets dans le Système intégré de gestion pour l'ensemble des 1 039 projets de l'exercice biennal considéré. Il a constaté que 44 projets avaient entraîné des dépenses d'un montant total de 25,38 millions de dollars au lieu des 22,61 millions inscrits au budget, soit un dépassement de crédits de 2,77 millions de dollars; et qu'au 31 décembre 2013, 50 projets qui n'avaient reçu aucun financement ou avaient un solde négatif dans le système avaient coûté 5,27 millions de dollars.

27. L'article 5.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU promulgué en 2003 exige que les dépenses ne soient engagées qu'après que des crédits ont été attribués aux projets envisagés ou que toute autre autorisation pertinente a été accordée. Or cette procédure n'a pas été respectée dans le cadre des 94 projets susmentionnés. Le Comité estime qu'ONU-Habitat ne dispose pas de mécanismes fiables de suivi et de gestion de l'exécution du budget alloué à ses projets.

28. ONU-Habitat a expliqué qu'il a pour habitude de contrôler l'exécution du budget une fois par mois et que les dispositifs de contrôle du Système intégré de gestion permettant de limiter les dépenses au titre des éléments sans allocations budgétaires ne fonctionnent pas correctement, en particulier en ce qui concerne les fonds alloués aux projets. Le Comité a constaté que cette défaillance a entraîné un dépassement de crédits d'un montant de 8,04 millions de dollars en 2012-2013. Il estime qu'ONU-Habitat doit collaborer avec le Siège de l'ONU afin de remédier aux défaillances des dispositifs de contrôle budgétaire du Système intégré de gestion, pour autant que cela soit jugé utile compte tenu du lancement du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) de l'ONU.

29. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer son suivi de l'exécution du budget alloué aux projets en : a) mettant en place des dispositifs de contrôle fiables de l'utilisation des fonds alloués aux projets afin que ceux-ci soient réaffectés comme il se doit; et b) collaborant avec le Siège de l'Organisation pour remédier aux lacunes du contrôle budgétaire dans le Système intégré de gestion.

Engagements non réglés en souffrance depuis longtemps

30. Conformément à l'article 5.3 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies promulgué en 2003, un crédit doit être ouvert pour régler les engagements non réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle ils ont été souscrits. En outre, l'article 5.4 de ce même règlement prescrit de libérer le solde de tous les crédits restant ouverts à la fin de ces 12 mois.

31. Au 31 décembre 2013, les engagements non réglés d'ONU-Habitat s'élevaient à 43,03 millions de dollars. Sur ce montant, des engagements d'un montant de 2,31 millions de dollars (soit 5 % du total) avaient été créés dans le Système intégré de gestion entre 2007 et 2011, mais n'avaient été ni réglés, ni annulés, ni clos ou réimputés comme le prévoit l'article 5.4 susvisé.

32. ONU-Habitat a expliqué que la plupart des engagements non réglés avaient en réalité été réglés, mais qu'ils n'avaient pas été validés dans le Système intégré de gestion en raison d'une procédure exigeant que les autres organismes des Nations Unies présentent un bordereau interservices. Du fait de cette condition, cette procédure est longue et retarde considérablement la comptabilisation des dépenses relatives aux projets des bureaux extérieurs d'ONU-Habitat et le règlement des engagements correspondants.

33. Le Comité estime que les engagements non réglés tardant à être validés dans le Système intégré de gestion, on en fausse les soldes, qui sont de ce fait surestimés dans les états financiers d'ONU-Habitat.

34. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) veiller à ce que les organismes des Nations Unies présentent les bordereaux interservices en temps voulu; et b) régler tous les engagements en suspens après la fin de l'exercice pendant lequel ils ont été souscrits.

Gestion du fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

35. À sa vingt et unième session, tenue du 16 au 20 avril 2007, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté la résolution 21/10 visant à mettre en place des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. Au 31 décembre 2013, le financement de ces opérations s'élevait à 3,65 millions de dollars. Entre octobre 2009 et avril 2010, des subventions au titre du fonds ont commencé à être versées à cinq pays sélectionnés, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions habitants de bidonvilles d'ici à 2020; 3,04 millions de dollars devraient être remboursés d'ici mars 2030. Pendant la période pilote de quatre ans (2007-2011), quatre des cinq pays sélectionnés ont reçu un montant de 2,75 millions de dollars.

36. Le Comité a noté qu'en décembre 2013, sur les quatre pays bénéficiaires, un seul s'était acquitté de son obligation au titre de l'accord de prêt; les trois autres n'avaient pas encore réglé leur engagement d'un montant de 37 518 dollars, en violation de la cause 6.1 des accords de prêt.

37. À sa vingt-troisième session, tenue en 2011, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a interdit à la direction d'intervenir directement dans la gestion courante du fonds pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables au motif que l'organisation n'avait pas les compétences en interne pour gérer des programmes de prêts. À sa vingt et unième session, il a donc recommandé à ONU-Habitat, de trouver un partenaire financier externe compétent, chargé de gérer le fonds, notamment d'accorder des prêts et de fournir des conseils financiers dans les domaines du développement urbain et du financement du logement. Mais au moment de l'audit, en mai 2013, ONU-Habitat n'avait pas encore trouvé le partenaire en question.

38. En outre, le fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables n'a ni plans ni procédures appropriés de gestion des risques financiers pouvant résulter des fluctuations des taux de change des monnaies locales utilisées lors des transactions. Par ailleurs, rien n'indiquait qu'ONU-Habitat disposait de mécanismes lui permettant de contrôler l'emploi des prêts accordés et de s'assurer qu'ils étaient utilisés aux fins prévues.

39. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) établir un calendrier de mise en œuvre de la résolution de son Conseil d'administration l'engageant à trouver un partenaire compétent chargé de gérer le fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et à élaborer un document complet décrivant les procédures à suivre pour une bonne gestion des opérations et des risques; b) élaborer et mettre en place des modalités de contrôle et d'assurance claires concernant l'utilisation du fonds et l'obligation de rendre des comptes; et c) suivre de près le remboursement de chaque emprunteur et veiller au respect de l'échéancier des remboursements.

6. Gestion rentable des activités essentielles

Gestion des achats

40. Selon le paragraphe 12.10.2 du Manuel des achats des Nations Unies, les marchés présentés a posteriori peuvent être acceptés à titre exceptionnel, à condition que toutes les procédures applicables aux achats soient respectées par ailleurs. Le paragraphe indique également que les rapports au Comité des marchés a posteriori doivent être très exceptionnels et, lorsqu'il y en a, ils doivent être appuyés par des justifications.

41. Le « rapport justifiant l'attribution des marchés » (qui expose tous les achats réalisés au cours de l'exercice biennal ainsi que la méthode appliquée à la passation des marchés) pour la période allant de janvier à septembre 2013 indiquait que, sur 291 opérations d'achat, 51 marchés avaient été présentés a posteriori pour un montant de 1,03 million de dollars, ce qui signifie que 9,4 % du total des achats de 10,88 millions n'étaient pas justifiés pour l'exercice biennal. Le Comité est d'avis que le nombre et la valeur élevés des marchés présentés a posteriori s'expliquent par une mauvaise planification des achats et un recours abusif à la clause permettant les présentations a posteriori. Cette pratique risque d'entraîner un non-respect des règles de passation des marchés. En outre, ONU-Habitat pourrait ainsi conclure ou prolonger des contrats de mauvais rapport qualité-prix.

42. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de respecter le Manuel des achats des Nations Unies et de fonder ses achats sur la concurrence chaque fois que c'est possible. Si le dispositif de présentation a posteriori doit être utilisé, les justifications doivent en être consignées et l'approbation du comité local des marchés obtenue.

Sous-traitance du recrutement d'agents au titre de projets

43. Après l'attaque menée en octobre 2009 par les Taliban contre l'hôtel Serena en Afghanistan et le meurtre de cinq fonctionnaires des Nations Unies, le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a mis au point des normes minimales de sécurité opérationnelle visant à réduire le nombre d'agents travaillant en

Afghanistan dans le cadre de contrats passés avec l'ONU. Conformément à ces normes, la plupart des agents locaux d'ONU-Habitat engagés au titre de projets ont désormais des contrats ne relevant pas de l'ONU.

44. Le 1^{er} octobre 2010, le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) a passé un contrat avec une société privée chargée du recrutement de personnel, afin d'appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle dans la région. La durée du contrat initial était d'une année, avec prolongation possible à deux années, des crédits étant consacrés au paiement des frais administratifs de 15,5 % du montant brut des traitements des employés sous contrat (jusqu'à concurrence de 1,3 million de dollars de frais par année). Le Comité a noté les problèmes ci-après dans ces arrangements :

a) Le fournisseur dispensait ses services à ONU-Habitat depuis octobre 2010, sans avoir été enregistré conformément au Manuel des achats qui dispose que l'enregistrement des fournisseurs doit être effectué par la Division des achats à New York. Le Manuel dispose également que les fournisseurs doivent présenter leur candidature par l'intermédiaire du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies en vue de leur examen par la Division des achats avant l'attribution du contrat;

b) Le contrat passé avec le fournisseur avait expiré le 30 septembre 2012 et, en février 2013, l'Office des Nations Unies à Nairobi a prorogé le contrat jusqu'au 30 juin 2013, à un coût réduit de 12,5 %, sans inviter d'autres fournisseurs à participer à une compétition pour les prestations requises, les services ayant par conséquent été fournis pendant quatre mois hors marché formel;

c) La sélection initiale du fournisseur n'a pas été correctement effectuée;

d) ONU-Habitat n'était pas satisfait de ses services, mais n'a pas présenté au Comité d'anciens rapports d'évaluation du prestataire pour audit.

45. ONU-Habitat a informé le Comité que le fournisseur avait été engagé par l'Office des Nations Unies à Nairobi et que celui-ci avait prorogé son contrat sans consulter ONU-Habitat. Le Comité est préoccupé par le fait que toute prorogation de contrat ne faisant pas suite à un appel d'offres à la concurrence accroît le risque de conserver un fournisseur dont les résultats ne donnent pas satisfaction, ainsi que le risque de ne pas obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

46. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de :
a) suivre toutes les activités de gestion des marchés assurées par l'Office des Nations Unies à Nairobi dont il est le principal bénéficiaire, en veillant à l'application, s'il y a lieu, de procédures d'appel d'offres à concurrence avant toute attribution de marché de sous-traitance; et b) respecter l'obligation d'enregistrement pour tous les sous-traitants retenus.

Ressources confiées à des agents ne relevant pas de l'ONU

47. Les bureaux extérieurs d'ONU-Habitat utilisent les services logistiques et financiers du PNUD dans le cadre d'un mémorandum d'accord global. Le Comité a noté que les bureaux extérieurs d'ONU-Habitat au Soudan ne disposaient pas de comptes bancaires et que, par conséquent, ONU-Habitat avait donné au PNUD l'instruction de déposer les fonds affectés aux projets sur les comptes bancaires personnels de chefs d'équipe des bureaux extérieurs, pour diverses activités de

projet. En 2012, un total de 134 000 dollars a été avancé au chef d'équipe d'un des bureaux de pays au cours de l'année.

48. Le Comité a noté que d'autres types de ressources, tels que des véhicules motorisés, étaient confiés à des chefs d'équipe. Cependant, en étudiant trois des quatre contrats de louage de services conclus entre les souscripteurs (chefs d'équipe) et le PNUD pour le compte du Programme d'ONU-Habitat, le Comité a trouvé une clause de non-responsabilité indiquant que le souscripteur (chef d'équipe non employé par l'ONU) au service d'ONU-Habitat dans ses bureaux extérieurs n'était reconnu ni comme fonctionnaire ni comme haut responsable de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a noté que le bureau de pays du Soudan avait commencé à convertir les contrats de service passés avec les chefs d'équipe en contrat d'engagement de durée déterminée, dans la limite des ressources disponibles, mais que cet exercice n'était pas encore mené à son terme.

49. ONU-Habitat a informé le Comité qu'il avait chargé le PNUD de déposer des fonds affectés à des projets sur le compte bancaire personnel de chefs d'équipe en poste dans des bureaux extérieurs, et qu'il avait confié des ressources à des agents non employés par l'ONU parce qu'aucun fonctionnaire du PNUD ni d'ONU-Habitat n'était présent sur le terrain. Le Comité est préoccupé par le fait que la procédure actuelle consistant à avancer des fonds aux chefs d'équipe et leur confier des ressources de la sorte accroisse le risque d'utilisation abusive et de perte pour ONU-Habitat, notamment dans la mesure où les contrats de louage de services ne prévoient aucune clause garantissant le recouvrement des ressources confiées aux chefs d'équipe en cas de détournement.

50. ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de mettre en place des procédures économiques d'atténuation, comme l'ouverture de comptes bancaires officiels et l'introduction de clauses de pénalité et de recouvrement dans les contrats passés avec les chefs d'équipe.

C. Informations communiquées par l'administration

51. Le Comité considère négligeables les comptabilisations en pertes, versements à titre gracieux et cas de fraude ou de présomption de fraude ci-après dont ONU-Habitat lui a rendu compte.

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

52. L'administration a informé le Comité que des espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 27 101 dollars avaient été comptabilisées en pertes pour l'exercice 2012-2013, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. De plus, des biens durables d'une valeur de 380 544 dollars avaient également été comptabilisés en pertes, conformément à la règle de gestion financière 106.9.

2. Versements à titre gracieux

53. Aucun versement à titre gracieux n'a été signalé pour la période considérée.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

54. Un seul cas de fraude a été signalé, concernant des actes de corruption dans le domaine des achats et l'attribution d'un marché à des fournisseurs ayant des liens

avec le fonctionnaire en question. Le montant concerné s'élève à 243 233 dollars. L'affaire fait encore l'objet d'une enquête du Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

D. Remerciements

55. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

Numéro	Condensé de la recommandation	Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.8, chap. II)	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	État de l'application			
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
1.	Examiner les coûts et les avantages de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sous réserve des instructions du Siège de l'ONU, envisager la possibilité de contracter une assurance change	24	2010-2011			x	
2.	Demander à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information communiquée dans ses futurs états financiers en insérant une note de bas de page à l'état I pour indiquer la valeur des soldes créditeurs résultant de l'annulation d'engagements souscrits lors d'exercices antérieurs au titre de projets toujours en cours	29	2010-2011				x
3.	Prendre des dispositions particulières pour financer les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale	36	2010-2011			x	
4.	Étudier, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres et prendre des mesures pour purger ces derniers en sortant du bilan les soldes en question, selon qu'il conviendra	39	2010-2011		x		
5.	S'employer, avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à contrôler plus rigoureusement la saisie et la comptabilisation de ses biens, notamment en établissant les raisons pour lesquelles des biens d'une valeur totale de 1,88 million de dollars n'ont pas été inscrits sur les registres d'inventaire durant l'exercice biennal et en prenant des mesures pour remédier aux défaillances concernant la comptabilité et les contrôles	42	2010-2011	x			
6.	Arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'ONU en 2012	45	2010-2011		x		

Numéro	Condensé de la recommandation	Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.8, chap. II)	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	État de l'application			
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
7.	a) Demander aux services demandeurs de présenter à la Section des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi toutes les demandes de fourniture de biens et de services que l'Office est habilité à traiter, de manière que seule la Section des achats de l'Office puisse s'engager auprès des fournisseurs; b) examiner les rapports sur ses dérogations et ses demandes d'approbation présentées a posteriori pour s'assurer qu'elles étaient justifiées; et c) lorsqu'il existe des éléments montrant qu'une dérogation ou qu'une demande d'approbation présentée a posteriori est mal fondée, veiller à ce que cela ne se reproduise pas	51	2010-2011	x			
8.	Arrêter, en commun accord avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un plan détaillé et chiffré de concrétisation des avantages escomptés qui couvre tous les aspects de l'application des normes IPSAS et définisse les tâches importantes à effectuer jusqu'à l'établissement de la première série d'états financiers selon les normes IPSAS en 2014	57	2010-2011	x			
9.	Préciser la façon dont ONU-Habitat envisage de financer la mise en application des normes IPSAS	59	2010-2011	X			
10.	a) S'empresser d'arrêter un plan détaillé des changements à opérer pour que l'élaboration des programmes et la gestion des résultats tiennent compte des nouveaux thèmes stratégiques, lequel plan devrait comprendre un calendrier, énoncer des jalons pour la réalisation des principaux changements et préciser les modalités de suivi de l'exécution des programmes ainsi que les incidences financières; et b) communiquer le plan au personnel pour qu'il comprenne la nature des changements et puisse dialoguer efficacement avec les parties prenantes	63	2010-2011	x			
11.	Améliorer les rapports sur les résultats, à l'échéance de 2012, et y faire figurer : a) les montants effectifs et les montants prévus des dépenses, aux niveaux tant des projets que des programmes; et b) une explication des variations au regard, d'une part, des taux d'utilisation et, d'autre part, des résultats par rapport aux objectifs	68	2010-2011	x			
12.	a) S'assurer de disposer d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés, et b) envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités produisant les résultats	69	2010-2011		x		

Numéro	Condensé de la recommandation	Paragraphe du rapport (A/67/5/Add.8, chap. II)	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	État de l'application			
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
13.	Au moment d'élaborer un nouveau plan stratégique, utiliser au mieux les données disponibles pour définir des indicateurs de succès consistants, réalistes et assez ambitieux, qui n'exigent pas la formulation d'explications détaillées à l'intention des parties prenantes	70	2010-2011	x			
14.	ONU-Habitat informe le Siège de l'ONU de sa proposition et ses spécifications relatives à un système de comptabilité d'engagement, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure ce système pourrait être intégré à Umoja	74	2010-2011	x			
15.	Le Haut Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées	77	2010-2011		x		
16.	Déterminer la meilleure manière de recueillir et de diffuser les enseignements tirés de l'évaluation des projets	81	2010-2011	x			
Total			16	9	4	2	1
Pourcentage			100	56	25	13	6

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Chef de la Section des finances de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies et à la règle de gestion financière 306.10 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et des explications complémentaires sur les activités financières du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au cours de l'exercice considéré.

La fonction de certification définie par les règles de gestion financière 105.5 et 105.7 à 105.9 de l'Organisation des Nations Unies est assignée au Programme des Nations Unies pour les établissements humains. La responsabilité de l'inscription dans les comptes et de l'exercice de la fonction d'ordonnancement, définie à l'article VI et dans la règle de gestion financière 105.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, est assignée à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, je certifie que les résultats financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui sont présentés ci-après, sont corrects.

Le Chef du Service financier
Office des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) Christopher **Kirkcaldy**

Chapitre IV

Aperçu général de la situation financière présenté par l'administration pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

A. Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de présenter ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Au nombre de huit, les états sont accompagnés des notes y relatives et de quatre tableaux. Conformément à la règle de gestion financière 106.1, les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2014.

2. Aux fins de comparaison, les données correspondantes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 figurent dans les états financiers, selon qu'il convient. Elles ont été retraitées chaque fois qu'il y avait lieu.

3. Conformément aux règles de communication de l'information financière arrêtées par le Secrétariat de l'ONU :

a) Les soldes interfonds ne sont plus contrebalancés par des entrées correspondantes;

b) Les comptes débiteurs et créditeurs sont présentés sans compensation;

c) Les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, à savoir les subventions de prime d'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif.

4. Les ressources du budget ordinaire consacrées au Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont indiquées dans les états financiers et dans les notes y relatives. Les crédits alloués au titre du budget ordinaire sont présentés dans les états I et II, ainsi que dans la note 16.

5. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

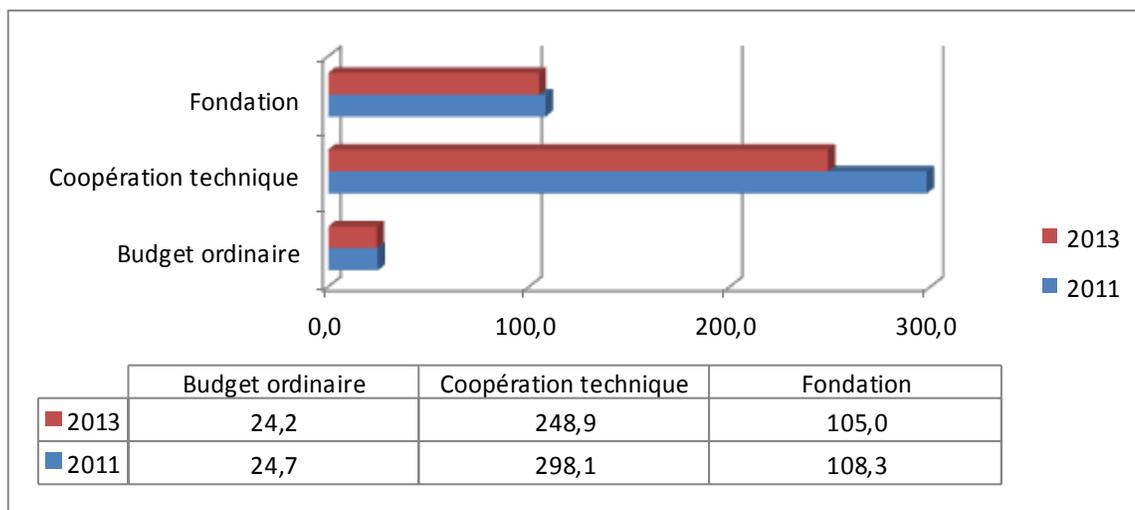
B. Aperçu

6. Les états I à III décrivent la situation financière globale d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 et celui clos le 31 décembre 2011. Il en ressort que :

6.1 Le montant total des recettes a diminué de 52,9 millions de dollars (12,3 %) pour s'établir à 378,0 millions de dollars; la stratégie de mobilisation des ressources du Programme, lancée par le Conseil d'administration en 2013, a commencé à porter ses fruits; les recettes s'élèvent à 206,5 millions de dollars pour l'année 2013 contre 171,5 millions en 2012, ce qui représente une augmentation de 20 %.

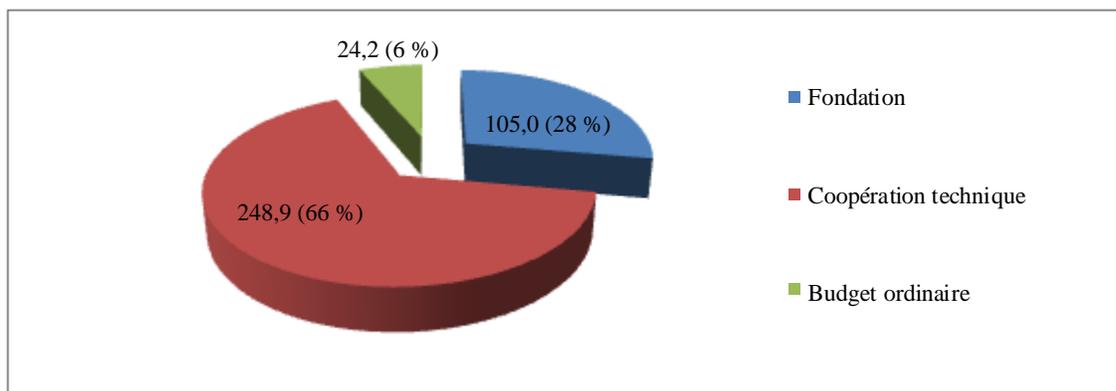
6.2 Le diagramme ci-après donne la répartition des recettes du Programme, par grandes catégories de financement, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

(En millions de dollars des États-Unis)



6.3 Le diagramme ci-après représente la répartition des recettes du Programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, par principales sources de financement.

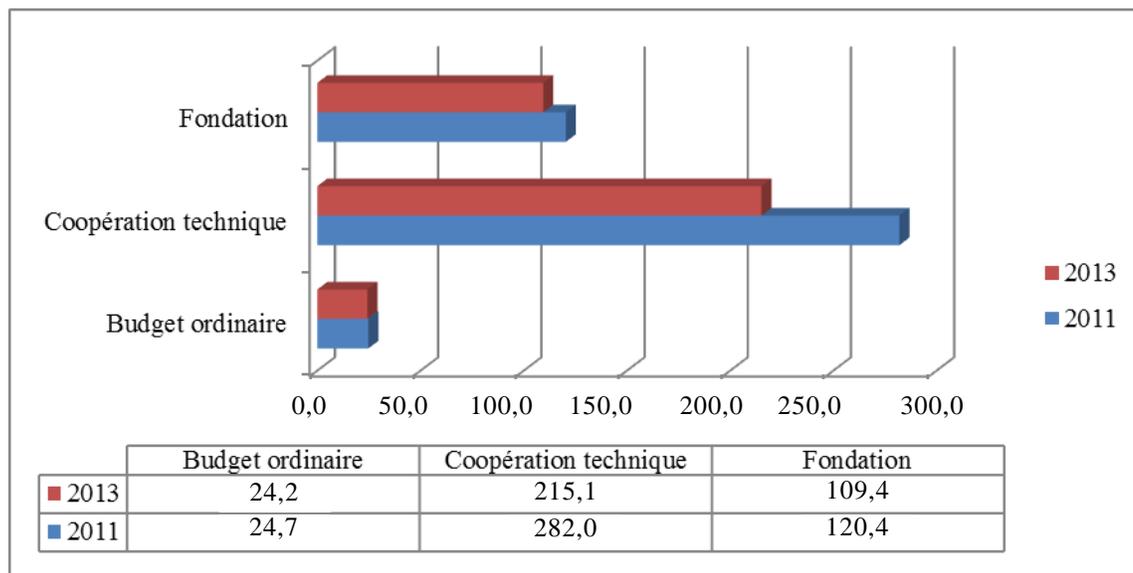
(En millions de dollars des États-Unis)



6.4 Le total des dépenses a diminué de 78,2 millions de dollars (18,3 %), pour s'établir à 348,6 millions.

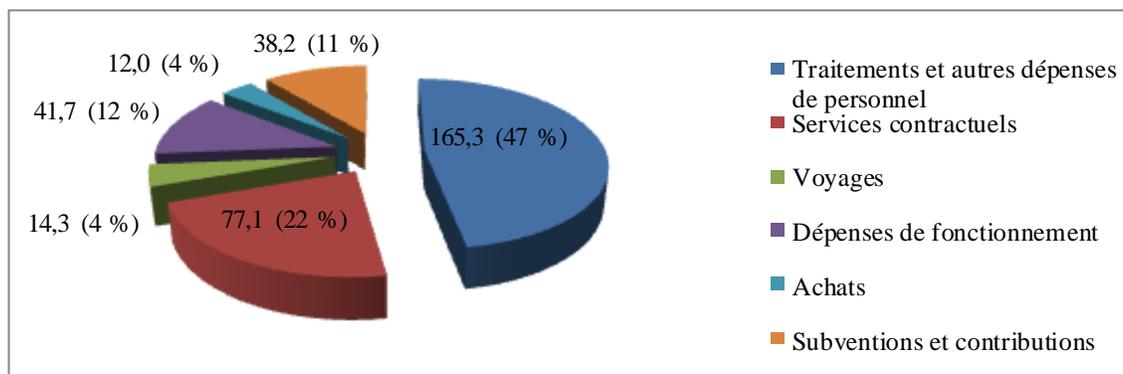
6.5 On trouvera ci-après un état comparatif des dépenses de l'année terminée le 31 décembre 2011 et de l'année terminée le 31 décembre 2013, par principales sources de financement.

(En millions de dollars des États-Unis)



6.6 Le diagramme ci-après donne la répartition des dépenses, par catégories, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

(En millions de dollars des États-Unis)



6.7 L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, avant ajustements, enregistré pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 29,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 25,4 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

6.8 Cet excédent net a été revu à la baisse après certains ajustements, notamment au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, d'un montant de 0,6 million de dollars, et à la hausse, moyennant d'autres ajustements, d'un montant de 0,3 million de dollars, dont des ajustements sur exercices antérieurs, des économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs et des remboursements à des donateurs, ce qui a entraîné durant l'exercice une augmentation de 29,6 millions de

dollars (23,2 %) du montant total des réserves et des soldes des fonds, qui a atteint 156,8 millions de dollars.

6.9 Le solde de trésorerie (encaisse et dépôts à terme, fonds de gestion centralisée des liquidités) au 31 décembre 2013 a diminué de 21,3 millions de dollars (9,3 %), pour s'établir à 207,0 millions.

6.10 L'actif total a augmenté de 7,2 millions de dollars (2,7 %), passant à 269,3 millions.

6.11 Le passif total a diminué de 22,4 millions de dollars (16,6 %), tombant à 112,5 millions.

7. Les autres indicateurs clefs du Programme ONU-Habitat pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, sont récapitulés dans le tableau IV.1.

Tableau IV.1

Autres indicateurs clefs

(En millions de dollars des États-Unis)

	Montant			
	2013	2011	Augmentation/ (diminution)	Variation (pourcentage)
Contributions à la Fondation	102,5	104,7	(2,2)	(2,1)
Contributions aux activités de coopération technique	223,4	293,7	(70,3)	(23,9)
Total des contributions volontaires	325,9	398,4	(72,5)	(18,2)
Encaisse, dépôts à terme et fonds de gestion centralisée des liquidités	207,0	228,3	(21,3)	(9,3)
Soldes débiteurs interfonds	17,2	18,4	(1,2)	(6,5)
Débiteurs	13,0	7,0	6,0	85,7
Autres éléments d'actif	21,4	1,7	19,7	1 158,8
Engagements non réglés	43,4	84,8	(41,4)	(48,8)
Soldes créditeurs interfonds	18,2	19,9	(1,7)	(8,5)
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	24,7	23,3	1,4	6,0
Autres éléments de passif	20,1	2,9	17,2	593,1
Réserves et soldes des fonds (Fondation)	72,6	75,1	(2,5)	(3,3)
Réserves et soldes des fonds (activités de coopération technique)	103,9	71,6	32,3	45,1
Réserves et soldes des fonds (prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite)	(19,6)	(19,5)	(0,1)	0,5
Total des réserves et des soldes des fonds	156,9	127,2	29,7	23,3

7.1 La diminution des soldes interfonds est liée à l'échéance du règlement des soldes interfonds avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui est chargé des décaissements.

7.2 L'augmentation des comptes débiteurs, dont on trouvera le détail dans la note 8, résulte essentiellement de l'application intégrale d'une nouvelle convention comptable adoptée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, en vertu de laquelle les avances versées aux agents d'exécution sont comptabilisées comme des créances. Ces avances étant jusque-là traitées comme des décaissements, le montant des engagements non réglés s'en trouvait réduit. Vu le moment où la nouvelle convention a pris effet et les difficultés que représente l'obtention de données comparatives, les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été sous-évalués pour les activités menées avant le changement.

7.3 Les avances présentent un risque minime car elles font l'objet d'accords juridiques dont l'application est étroitement suivie par ONU-Habitat pour faire en sorte que les partenaires exécutent les produits prévus dans ces accords. Les résultats convenus au préalable sont vérifiés à chaque étape de l'échéancier de paiements, avant que de nouveaux montants soient avancés aux partenaires, et les derniers versements ne sont effectués qu'une fois que les résultats ont été vérifiés et que le rapport final du projet, ainsi que les états financiers vérifiés, ont été soumis et examinés.

7.4 Les dates qui figurent sur les accords signés avec les partenaires d'exécution coïncident avec le calendrier des projets, et non avec l'exercice biennal d'ONU-Habitat. Les projets pouvant démarrer à n'importe quel moment de l'exercice biennal et s'étendre sur des durées variables, qui peuvent être supérieures à un exercice biennal, de telles créances sont inévitables.

7.5 ONU-Habitat prend de nouvelles mesures pour améliorer le suivi de ces accords dans le cadre de son système de comptabilité d'engagement relatif aux projets, et examine actuellement les accords passés avec les partenaires d'exécution afin d'en améliorer la gestion et de renforcer l'application des principes de responsabilité et de transparence.

7.6 L'augmentation des autres éléments d'actif s'explique notamment par la comptabilisation d'engagements afférents à des exercices à venir, pour un montant de 20,1 millions de dollars. On en retrouve l'incidence à la rubrique Autres éléments de passif. Avant l'exercice clos le 31 décembre 2011, ONU-Habitat ne constatait pas les engagements afférents à des exercices à venir.

7.7 La diminution des engagements non réglés tient au fait que le Programme tient mieux sa documentation comptable en faisant en sorte que les engagements des années à venir y soient correctement consignés.

7.8 Les réductions observées pour certains indicateurs clefs, dont les contributions, l'encaisse et les réserves et soldes des fonds, ne pourront pas se poursuivre à long terme. L'administration d'ONU-Habitat est consciente de cette situation et prend des mesures pour maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

7.9 ONU-Habitat a procédé à examen approfondi de sa structure afin de mieux aligner cette dernière sur ses axes stratégiques et de traiter plus efficacement les questions urbaines prioritaires partout dans le monde. Il a également mis en place des systèmes, des règles et des procédures afin d'accroître son efficacité, sa productivité, sa responsabilité et sa transparence et de pouvoir en « faire plus en dépensant moins ». Par ailleurs, ONU-Habitat

a achevé l'élaboration d'une stratégie renforcée de mobilisation des ressources visant à obtenir un financement plus prévisible de ses activités essentielles et à accroître la valeur de son portefeuille de projets. En 2013, le montant des recettes affectées à ce portefeuille avait augmenté. La même année, le montant des recettes préaffectées s'est élevé à 185,4 millions de dollars, ce qui représentait une augmentation de 25,4 % par rapport au montant enregistré en 2012 (147,8 millions de dollars).

7.10 Le plan directeur arrêté lors de l'examen de la structure d'ONU-Habitat en 2013 comprend notamment la révision de la méthode de répartition et de recouvrement des coûts afin de l'harmoniser avec celle des autres organismes des Nations Unies. Depuis 2013, la mise en œuvre de ces réformes a été facilitée par des outils tels que l'utilisation d'un système de calcul du temps à imputer aux différents projets pour mieux répartir les coûts entre lesdits projets et les centres de coûts.

C. Activités de la Fondation

8. Dans sa résolution 23/11 du 15 avril 2011, le Conseil d'administration a approuvé le budget à des fins générales, d'un montant de 70,2 millions de dollars, et le budget à des fins spéciales, d'un montant de 110,5 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2012-2013, soit un budget total d'un montant de 180,7 millions de dollars. Le Conseil a également approuvé le relèvement, de 6,6 millions à 7,0 millions de dollars, du montant de la réserve statutaire à des fins générales. Par ailleurs, dans l'éventualité d'un déficit ou d'un excédent des recettes, il a autorisé le Directeur exécutif à ajuster, en consultation avec le Comité des représentants permanents, le montant des crédits alloués aux activités inscrites au programme pour qu'il corresponde au montant effectif des recettes. Il l'a autorisé également à transférer des fonds à des fins générales entre les sous-programmes, jusqu'à concurrence de 10 % du budget total à des fins générales. Il l'a autorisé en outre à transférer de tels fonds en consultation avec le Comité des représentants permanents lorsque leur montant représentait au moins 10 % et jusqu'à 25 % du budget total à des fins générales.

9. ONU-Habitat a reçu des annonces de contributions d'un montant de 102,5 millions de dollars pour les activités de la Fondation au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, ce qui représente une baisse de 2,2 millions de dollars (2,1 %) par rapport aux annonces reçues pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui s'élevaient à 104,7 millions de dollars.

10. La crise économique mondiale n'a pas été sans conséquence sur le budget d'affectation générale de la Fondation. Pour faire face à la pénurie actuelle de ressources de base, ONU-Habitat a commencé à appliquer des mesures d'austérité en 2011, dont un gel du recrutement aux postes financés au moyen des ressources de base et des réductions drastiques des dépenses liées aux voyages et aux consultants et des dépenses de fonctionnement.

11. Le montant des dépenses engagées au titre des activités de la Fondation, qui s'élève à 115,4 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme (6,0 millions), n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires de 176,1 millions de dollars approuvés par le Directeur exécutif sur la base du montant total approuvé par le Conseil d'administration (voir, plus haut, par. 8), mais dépasse

le montant total des recettes, qui s'élève à 111,0 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme.

D. Activités de coopération technique

12. ONU-Habitat a reçu des contributions d'un montant de 223,4 millions de dollars pour ses activités de coopération technique au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, ce qui représente une diminution de 70,3 millions (24,0 %) par rapport au montant de 293,7 millions de dollars reçu pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. La stratégie mise en place par le Programme pour réunir davantage de contributions destinées à la coopération technique a porté ses fruits : les contributions sont passées de 99,6 millions de dollars en 2012 à 123,8 millions de dollars en 2013, ce qui représente une augmentation de 24 %.

13. Le montant des dépenses, qui s'élève à 228,7 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme, n'a pas dépassé celui des crédits budgétaires approuvés par le Directeur exécutif, soit 341,3 millions de dollars, et reste inférieur au montant total des recettes, qui s'élève à 262,5 millions de dollars avant déduction des dépenses d'appui au programme.

E. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

14. ONU-Habitat comptabilise intégralement ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris les subventions de prime d'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Le Programme finance ces dernières à hauteur de 8 % des traitements nets, mais ne constitue pas de provision pour l'assurance maladie après la cessation de service et le paiement de jours de congé accumulés, car ces éléments sont financés par répartition sur le budget de chaque exercice.

15. Le passif courant a été comptabilisé au 31 décembre 2013, sur la base du montant estimatif arrêté dans l'étude actuarielle qu'un cabinet de conseil engagé pour le compte d'ONU-Habitat par le Secrétariat de l'ONU a réalisée en 2013. Ces charges ayant été inscrites en totalité dans les états financiers, les états I et II font apparaître un montant cumulé des dépenses budgétisées s'établissant à 19,6 millions, ce qui représente une légère augmentation par rapport au montant de 19,5 millions enregistré au 31 décembre 2011. Des informations détaillées sont présentées dans l'état VIII et dans la note 13 relative aux états financiers.

Chapitre V

États financiers et notes relatives aux états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

I. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées		Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
							2013	2011
Recettes								
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	Note 16	–	–	–	24 192	–	24 192	24 677
Contributions volontaires	Tableaux 5.2 et 7.2	102 487	223 403	–	–	–	325 890	398 396
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Alinéas k ii) et t iii) de la note 2	–	23 122	–	–	–	23 122	405
Intérêts créditeurs		1 323	1 458	–	–	–	2 781	7 223
Recettes accessoires	Note 3	1 239	872	–	–	(89)	2 022	167
Total des recettes		105 049	248 855	–	24 192	(89)	378 007	430 868
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel		63 804	80 224	–	21 263	–	165 291	177 467
Services contractuels		19 890	56 882	–	335	–	77 107	103 579
Voyages		7 608	6 664	–	109	(89)	14 292	13 530
Dépenses de fonctionnement		16 682	23 077	–	1 937	–	41 696	57 962
Achats		1 392	10 636	–	–	–	12 028	14 760
Bourses, subventions et contributions		61	37 605	–	548	–	38 214	59 624
Dépenses d'appui au programme		–	14	–	–	–	14	(34)
Total des dépenses	Tableaux 5.1 et 7.1	109 437	215 102	–	24 192	(89)	348 642	426 888

Informations détaillées	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total		
						2013	2011	
Excédent/(déficit)	(4 388)	33 753	–	–	–	29 365	3 980	
Engagements non budgétisés	–	–	(593)	–	–	(593)	(9 368)	
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(171)	(807)	–	–	(978)	(888)	
Excédent/(déficit) net		(4 559)	32 946	(593)	–	–	27 794	(6 276)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	1 369	1 736	–	–	–	3 105	2 069
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	–	–	–	–	–	–	(7 703)
Prélèvements/(virements) sur d'autres fonds		1 177	(1 177)	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	(561)	(1 251)	–	–	–	(1 812)	(2 167)
Solde des fonds en début d'exercice		63 249	58 300	(19 513)	–	–	102 036	116 113
Solde des fonds en fin d'exercice	Note 14	60 675	90 554	(20 106)	–	–	131 123	102 036
Réserves en début d'exercice		11 895	13 320	–	–	–	25 215	17 514
(Prélèvements)/virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	–	–	501	–	–	501	7 701
Réserves en fin d'exercice	Note 14	11 895	13 320	501	–	–	25 716	25 215
Total des réserves et des soldes des fonds	Note 14	72 570	103 874	(19 605)	–	–	156 839	127 251

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total		
					2013	2011	
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	4 867	5 201	–	–	10 068	9 709
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	85 168	111 761	–	–	196 929	218 549
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 5.2	80	–	–	–	80	191
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	1 508	10 567	5 082	–	17 157	18 401
Prêts et intérêts courus à recevoir	Note 17	1 778	–	–	–	1 778	2 251
Créances	Note 8	7 190	5 396	–	410	12 996	7 015
Projets financés par des dons : soldes des fonds	Note 9	–	8 918	–	–	8 918	4 370
Autres éléments d'actif	Note 10	6 112	15 298	–	–	21 410	1 655
Total de l'actif		106 703	157 141	5 082	410	269 336	262 141
Passif							
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	472	–	–	–	472	11
Engagements non réglés	Note 11	19 320	23 711	–	410	43 441	84 842
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	6 485	11 749	–	–	18 234	19 892
Dettes	Note 12	2 186	3 408	–	–	5 594	3 919
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	–	–	24 687	–	24 687	23 292
Autres éléments de passif	Note 10	5 670	14 399	–	–	20 069	2 934
Total du passif		34 133	53 267	24 687	410	112 497	134 890
Réserves et soldes des fonds							
Réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2, et note 14	11 895	13 320	501	–	25 716	25 215
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	60 675	90 554	(20 106)	–	131 123	102 036
Total des réserves et des soldes des fonds		72 570	103 874	(19 605)	–	156 839	127 251
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		106 703	157 141	5 082	410	269 336	262 141

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

III. État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Récapitulatif de tous les fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Fondation	Coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total	
					2013	2011
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent/(déficit) net	(4 559)	32 946	(593)	–	27 794	(6 276)
Augmentation/(diminution) :						
Contributions à recevoir	111	–	–	–	111	1 604
Prêts et intérêts courus à recevoir	473	–	–	–	473	(2 251)
Créances	(2 844)	(3 241)	–	104	(5 981)	(936)
Autres éléments d'actif	(5 118)	(14 637)	–	–	(19 755)	(1 169)
Soldes débiteurs interfonds	4 371	(1 824)	(1 303)	–	1 244	9 185
Projets financés par des dons : soldes des fonds	–	(4 548)	–	–	(4 548)	3 302
Augmentation (diminution) :						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	461	–	–	–	461	1
Engagements non réglés	(7 701)	(33 596)	–	(104)	(41 401)	9 277
Dettes	(220)	1 895	–	–	1 675	(247)
Autres éléments de passif	3 673	13 462	–	–	17 135	2 934
Soldes créditeurs interfonds	(7 344)	5 686	–	–	(1 658)	(8 273)
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	1 395	–	1 395	10 443
À déduire : Intérêts créditeurs	(1 323)	(1 458)	–	–	(2 781)	(7 223)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(20 020)	(5 315)	(501)	–	(25 836)	10 371
Flux de trésorerie provenant des activités de placement						
(Augmentation)/diminution de la part dans les fonds de gestion centralisée des liquidités	18 778	2 842	–	–	21 620	(10 823)

<i>Informations détaillées</i>	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total</i>	
					<i>2013</i>	<i>2011</i>
À ajouter : Intérêts créditeurs	1 323	1 458	–	–	2 781	7 223
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	20 101	4 300	–	–	24 401	(3 600)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	1 369	1 736	–	–	3 105	2 069
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	(561)	(1 251)	–	–	(1 812)	(2 167)
(Prélèvements)/virements sur les réserves	–	–	501	–	501	(2)
Prélèvements/(virements) sur d'autres fonds	1 177	(1 177)	–	–	–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 985	(692)	501	–	1 794	(100)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	2 066	(1 707)	–	–	359	6 671
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	2 801	6 908	–	–	9 709	3 038
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	4 867	5 201	–	–	10 068	9 709

Note 6

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

IV. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Activités de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Fonds non préaffectés réservés à la Fondation	Fonds préaffectés réservés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total		
								2013	2011	
Recettes										
Contributions volontaires	Tableau 5.2	19 479	57 699	17 774	7 535	–	–	–	102 487	104 678
Recettes provenant de services fournis		–	–	–	–	–	5 958	(5 958)	–	(179)
Intérêts créditeurs		275	567	222	97	79	83	–	1 323	3 473
Recettes accessoires	Note 3	835	384	17	1	–	2	–	1 239	319
Total des recettes		20 589	58 650	18 013	7 633	79	6 043	(5 958)	105 049	108 291
Dépenses										
Traitements et autres dépenses de personnel		23 754	26 272	6 935	1 582	6	5 255	–	63 804	69 226
Services contractuels		918	10 150	4 329	3 868	–	625	–	19 890	20 840
Voyages		1 275	4 917	1 282	127	7	–	–	7 608	8 907
Dépenses de fonctionnement		3 034	10 916	1 642	363	62	665	–	16 682	20 093
Achats		118	665	444	147	–	18	–	1 392	878
Bourses, subventions et contributions		–	61	–	–	–	–	–	61	408
Dépenses d'appui au programme		–	4 246	1 279	431	2	–	(5 958)	–	–
Total des dépenses	Tableau 5.1	29 099	57 227	15 911	6 518	77	6 563	(5 958)	109 437	120 352
Excédent/(déficit)		(8 510)	1 423	2 102	1 115	2	(520)	–	(4 388)	(12 061)

Informations détaillées		Fonds non préaffectés réservés à la Fondation	Fonds préaffectés réservés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds des opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
									2013	2011
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	63	(75)	(161)	–	–	2	–	(171)	7
Excédent net		(8 447)	1 348	1 941	1 115	2	(518)	–	(4 559)	(12 054)
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	580	607	150	9	–	23	–	1 369	1 269
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 979)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		(362)	1 539	–	–	–	–	–	1 177	52
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	(71)	(490)	–	–	–	–	–	(561)	(411)
Solde des fonds en début d'exercice		18 759	29 267	5 615	2 160	2 934	4 514	–	63 249	78 372
Solde des fonds en fin d'exercice		10 459	32 271	7 706	3 284	2 936	4 019	–	60 675	63 249
Réserves en début d'exercice		6 619	–	3 404	338	562	972	–	11 895	7 916
Virements sur les réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2	–	–	–	–	–	–	–	–	3 979
Réserves en fin d'exercice		6 619	–	3 404	338	562	972	–	11 895	11 895
Total des réserves et des soldes des fonds		17 078	32 271	11 110	3 622	3 498	4 991	–	72 570	75 144

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

V. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

Activités de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées		Fonds non préaffectés réservés à la Fondation	Fonds préaffectés réservés à la Fondation	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	Appui au programme	Total	
								2013	2011
Actif									
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	3 944	43	4	–	876	–	4 867	2 801
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	15 025	43 614	14 249	5 803	899	5 578	85 168	103 946
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 5.2	80	–	–	–	–	–	80	191
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	953	6	–	–	549	–	1 508	5 879
Prêts et intérêts courus à recevoir	Note 17	–	–	–	–	1 778	–	1 778	2 251
Créances	Note 8	552	5 349	610	666	–	13	7 190	4 346
Autres éléments d'actif	Note 10	248	3 396	1 462	998	–	8	6 112	994
Total de l'actif		20 802	52 408	16 325	7 467	4 102	5 599	106 703	120 408
Passif									
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	472	–	–	–	–	–	472	11
Engagements non réglés	Note 11	1 191	13 208	2 487	2 154	–	280	19 320	27 021
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	1 829	2 574	832	338	604	308	6 485	13 829
Dettes	Note 12	153	1 172	486	355	–	20	2 186	2 406
Autres éléments de passif	Note 10	79	3 183	1 410	998	–	–	5 670	1 997
Total du passif		3 724	20 137	5 215	3 845	604	608	34 133	45 264
Réserves et soldes des fonds									
Réserves	Alinéas o), p) et q) de la note 2 et note 14	6 619	–	3 404	338	562	972	11 895	11 895

<i>Informations détaillées</i>	<i>Fonds non préaffectés réservés à la Fondation</i>	<i>Fonds préaffectés réservés à la Fondation</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>		
							<i>2013</i>	<i>2011</i>	
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	10 459	32 271	7 706	3 284	2 936	4 019	60 675	63 249
Total des réserves et des soldes des fonds		17 078	32 271	11 110	3 622	3 498	4 991	72 570	75 144
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		20 802	52 408	16 325	7 467	4 102	5 599	106 703	120 408

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Tableau 5.1

État des crédits alloués pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Activités de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Activités relatives au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	23 427	90	19 851	19 941	3 486
Services contractuels	471	28	289	317	154
Voyages	629	12	523	535	94
Dépenses de fonctionnement	2 474	57	1 858	1 915	559
Achats	33	5	29	34	(1)
Total partiel	27 034	192	22 550	22 742	4 292
Projets financés par des fonds non préaffectés					
Traitements et autres dépenses de personnel	4 421	933	2 880	3 813	608
Services contractuels	725	434	167	601	124
Voyages	701	32	708	740	(39)
Dépenses de fonctionnement	1 690	165	952	1 117	573
Achats	73	62	22	84	(11)
Total partiel	7 610	1 626	4 729	6 355	1 255
Total des fonds non préaffectés réservés à la Fondation	34 644	1 818	27 279	29 097	5 547
Fonds préaffectés réservés à la Fondation					
Traitements et autres dépenses de personnel	34 903	6 329	19 943	26 272	8 631
Services contractuels	17 144	7 344	2 806	10 150	6 994
Voyages	6 565	586	4 331	4 917	1 648
Dépenses de fonctionnement	16 547	4 297	6 619	10 916	5 631
Achats	1 175	263	402	665	510
Bourses, subventions et contributions	90	18	43	61	29

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Dépenses d'appui au programme	6 125	–	4 246	4 246	1 879
Total des fonds préaffectés réservés à la Fondation	82 549	18 837	38 390	57 227	25 322
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement					
Traitements et autres dépenses de personnel	11 858	1 230	5 705	6 935	4 923
Services contractuels	9 189	4 294	35	4 329	4 860
Voyages	1 953	156	1 126	1 282	671
Dépenses de fonctionnement	3 188	571	1 071	1 642	1 546
Achats	900	119	325	444	456
Dépenses d'appui au programme	2 367	–	1 279	1 279	1 088
Total (Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement)	29 455	6 370	9 541	15 911	13 544
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien					
Traitements et autres dépenses de personnel	3 259	318	1 264	1 582	1 677
Services contractuels	14 889	3 331	537	3 868	11 021
Voyages	379	50	77	127	252
Dépenses de fonctionnement	1 400	52	311	363	1 037
Achats	455	90	57	147	308
Dépenses d'appui au programme	1 443	–	431	431	1 012
Total (Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien)	21 825	3 841	2 677	6 518	15 307
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables					
Traitements et autres dépenses de personnel	6	–	6	6	–
Voyages	7	2	5	7	–
Dépenses de fonctionnement	8	–	8	8	–

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Dépenses d'appui au programme	2	–	2	2	–
Total (Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables)	23	2	21	23	–
Appui au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	6 261	6	5 249	5 255	1 006
Services contractuels	629	245	380	625	4
Dépenses de fonctionnement	688	19	646	665	23
Achats	34	10	8	18	16
Total (appui au programme)	7 612	280	6 283	6 563	1 049
Total hors pertes de change	176 108	31 148	84 191	115 339	60 769
Pertes de change					
Fonds préaffectés réservés à la Fondation	–	–	–	2	(2)
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables	–	–	–	54	(54)
Total des pertes de change	–	–	–	56	(56)
Total des dépenses	176 108	31 148	84 191	115 395	60 713
À déduire : Dépenses d'appui au programme				(5 958)	
Total net des dépenses				109 437	
				État IV	

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Tableau 5.2

État des contributions et des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013

Activités de la Fondation

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains								
Contributions non préaffectées – gouvernements								
Afghanistan	–	–	–	2 000	–	–	2 000	–
Afrique du Sud	–	50 950	50 950	86 750	–	–	86 750	–
Angola	–	–	–	2 600	–	–	2 600	–
Argentine	–	–	–	8 000	–	–	8 000	–
Barbade	–	–	–	3 000	–	–	3 000	–
Cameroun	–	–	–	–	–	2 624	–	–
Canada	–	–	–	150 233	–	–	150 233	–
Chili	–	–	–	10 000	–	–	10 000	–
Chine	–	29 980	29 980	100 000	–	–	100 000	–
Colombie	–	–	–	11 500	–	78 075	11 500	–
Contributions diverses à ONU-Habitat	–	–	–	–	–	176 208	–	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	2 600 000	–	–	2 600 000	–
Fédération de Russie	–	–	–	20 000	–	–	20 000	–
Finlande	–	–	–	1 212 506	–	–	1 212 506	–
France	–	–	–	121 617	–	–	121 617	–
Ghana	14 147	–	14 147	5 444	–	–	5 444	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	–	–	–	–	23 618	–	–
Inde	80 000	–	–	100 000	–	–	100 000	80 000
Israël	–	–	–	20 000	–	–	20 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Japon	96 372	–	96 372	173 490	–	–	173 490	–
Kenya	–	–	–	133 798	–	–	133 798	–
Madagascar	–	–	–	850	–	–	850	–
Mozambique	–	–	–	10 000	–	–	10 000	–
Namibie	–	–	–	1 000	–	–	1 000	–
Norvège	–	–	–	9 763 988	–	–	9 763 988	–
Pakistan	–	–	–	17 928	–	–	17 928	–
Panama	–	–	–	1 000	–	–	1 000	–
République de Corée	–	–	–	182 286	–	130 000	182 286	–
République tchèque	–	–	–	–	–	7 482	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	–	–	9 382	–	–	9 382	–
Rwanda	–	10 000	10 000	5 000	–	–	5 000	–
Sri Lanka	–	–	–	40 000	–	–	40 000	–
Suède	–	–	–	4 686 237	–	–	4 686 237	–
Tunisie	–	–	–	1 347	–	53 906	1 347	–
Total des fonds non préaffectés réservés à la Fondation	190 519	90 930	201 449	19 479 956	–	471 913	19 479 956	80 000
Contributions préaffectées – gouvernements								
Allemagne	–	–	–	1 396 288	–	–	1 396 288	–
Brésil	–	–	–	291 496	–	–	291 496	–
Chine	–	(29 980)	(29 980)	490 634	–	–	490 634	–
Égypte	–	–	–	1 000 000	–	–	1 000 000	–
Espagne	–	–	–	4 642 015	–	–	4 642 015	–
Fédération de Russie	–	–	–	780 000	–	–	780 000	–
Finlande	–	–	–	164 560	–	–	164 560	–
France	–	–	–	610 171	–	–	610 171	–
Italie	–	–	–	139 545	–	–	139 545	–
Japon	–	190 000	190 000	897 604	–	–	897 604	–
Jordanie	–	–	–	127 820	–	–	127 820	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Koweït	–	–	–	350 631	–	–	350 631	–
Nigéria	–	–	–	500 000	–	–	500 000	–
Norvège	–	–	–	15 027 332	–	–	15 027 332	–
République de Corée	–	–	–	600 000	–	–	600 000	–
Sri Lanka	–	–	–	39 975	–	–	39 975	–
Suède	–	–	–	9 797 774	–	–	9 797 774	–
Total des contributions préaffectées (gouvernements)	–	160 020	160 020	36 855 845	–	–	36 516 845	–
Contributions préaffectées à la Fondation – organismes								
Arcadis Nederland BV	–	–	–	132 604	–	–	132 604	–
AT-Verband	–	–	–	59 288	–	–	59 288	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	–	–	–	714 000	–	–	714 000	–
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	–	50 000	–	–	50 000	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (Suisse)	–	–	–	50 000	–	–	50 000	–
Campania Festival Foundation	–	–	–	1 290 725	–	–	1 290 725	–
Commission économique pour l'Afrique	–	–	–	272 000	–	–	272 000	–
Conseil de coopération du Golfe	–	–	–	29 907	–	–	29 907	–
Corporación Andina de Fomento	–	–	–	200 000	–	–	200 000	–
Corregidora	–	–	–	50 000	–	–	50 000	–
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	–	–	–	309 222	–	–	309 222	–
Électricité de France	–	–	–	59 974	–	–	59 974	–
Fondation Ford	–	–	–	97 460	–	–	97 460	–
Fonds des Nations Unies pour la population	–	–	–	394 133	–	–	394 133	–
Fonds international de développement agricole	–	–	–	384 750	–	–	384 750	–
Fonds international de développement agricole	–	–	–	200 000	–	–	200 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
GDF Suez	–	–	–	30 000	–	–	30 000	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	–	–	60 000	–	–	60 000	–
Instituto Municipal de Investigación y Planeación Urbana de Cajame	–	–	–	25 000	–	–	25 000	–
International Ecological Safety Cooperative Organization	–	–	–	499 900	–	–	499 900	–
Jalisco	–	–	–	360 000	–	–	360 000	–
Lafarge	–	–	–	29 968	–	–	29 968	–
Ministère du développement international	–	–	–	16 040	–	–	16 040	–
Mojang AB	–	–	–	991 210	–	–	991 210	–
Municipalité de Medellín	–	–	–	2 000 000	–	–	2 000 000	–
National Science Foundation	–	–	–	50 022	–	–	50 022	–
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (Suisse)	–	–	–	48 600	–	–	48 600	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–	150 000	–	–	150 000	–
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	–	–	2 006 234	–	–	2 006 234	–
Siemens AG	–	–	–	129 434	–	–	129 434	–
Siemens PLC	–	–	–	30 000	–	–	30 000	–
Union européenne	–	–	–	5 137 256	–	–	5 137 256	–
Université de Pavie	–	–	–	51 432	–	–	51 432	–
Université de Toronto	–	–	–	96 970	–	–	96 970	–
Wuppertal Institut für Klima, Umwelt, Energie GmbH	–	–	–	130 171	–	–	130 171	–
Zapopan	–	–	–	240 000	–	–	240 000	–
Total des contributions préaffectées (organismes)	–	–	–	16 376 300	–	–	16 374 549	–
Contributions préaffectées – autres donateurs								
Autorités de l'État d'Ondo	–	–	–	600 000	–	–	600 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
BASF Aktiengesellschaft	–	–	–	250 299	–	–	250 299	–
Conseil municipal de Barcelone	–	–	–	1 556 057	–	–	1 556 057	–
Don du peuple japonais	–	–	–	13 935	–	–	13 935	–
Fondation Rafik Hariri	–	–	–	328 183	–	–	328 183	–
Fukuoka International Exchange Foundation	–	(190 000)	(190 000)	1 065 454	–	–	1 065 454	–
Municipalité de Doubaï	–	–	–	44 977	–	–	44 977	–
Préfecture de la ville de Rio de Janeiro	–	135 113	135 113	603 127	–	–	603 127	–
United States Agency for International Development	–	–	–	4 888	–	–	4 888	–
Total des contributions préaffectées (autres donateurs)	–	(54 887)	(54 887)	4 466 920	–	–	4 466 920	–
Total des contributions préaffectées à la Fondation	–	105 133	105 133	57 699 065	–	–	57 358 314	–
Total des contributions à la Fondation	190 519	196 063	306 582	77 179 021	–	471 913	76 838 270	80 000
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement								
Agence française de développement	–	–	–	458 325	–	–	458 325	–
Agence suédoise pour la croissance économique et régionale	–	–	–	25 534	–	–	25 534	–
Banque africaine de développement	–	–	–	1 697 768	–	–	1 697 768	–
Banque européenne d'investissement	–	–	–	25 837	–	–	25 837	–
BASF Aktiengesellschaft	–	–	–	525 051	–	–	525 051	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (Suisse)	–	–	–	5 346 464	–	–	5 346 464	–
Coca-Cola – Atlanta	–	–	–	1 500 000	–	–	1 500 000	–
Coca-Cola Far East Ltd.	–	–	–	50 000	–	–	50 000	–
Coca-Cola India Pvt Ltd.	–	–	–	199 945	–	–	199 945	–
Coca-Cola Southeast Asia Inc.	–	–	–	199 950	–	–	199 950	–
Fondation Bill et Melinda Gates	–	–	–	160 313	–	–	160 313	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs : contributions annoncées et reçues</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Réévaluations</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2012-2013</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Global Environment and Technology Foundation	–	–	–	192 921	–	–	192 921	–
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	–	–	–	871 955	–	–	871 955	–
Norvège	–	–	–	2 412 869	–	–	2 412 869	–
Pays-Bas	–	–	–	1 143 560	–	–	1 143 560	–
Plan d'aide au développement des Nations Unies (République-Unie de Tanzanie)	–	–	–	1 422 066	–	–	1 422 066	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–	216 822	–	–	216 822	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–	58 957	–	–	58 957	–
Siège du Fonds international de développement agricole (Italie)	–	–	–	228 000	–	–	228 000	–
Union européenne	–	–	–	1 038 000	–	–	1 038 000	–
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	–	–	–	17 774 337	–	–	17 774 337	–
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien								
Arabie saoudite	–	–	–	2 877 606	–	–	2 877 606	–
Bahreïn	–	–	–	1 000 000	–	–	1 000 000	–
France	–	–	–	909 167	–	–	909 167	–
Société financière internationale/Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Washington)	–	–	–	174 890	–	–	174 890	–
Union européenne	–	–	–	2 573 182	–	–	2 573 182	–
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	–	–	–	7 534 845	–	–	7 534 845	–
Total des contributions	190 519	196 063	306 582	102 488 203	–	471 913	102 488 203	80 000
				État IV		État V		État V

Tableau 5.2

État des contributions et des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 (*suite et fin*)**Contributions annoncées mais non acquittées**

	<i>Depuis moins de six mois</i>	<i>Depuis plus de six mois mais moins d'un exercice biennal</i>	<i>Depuis plus d'un exercice biennal</i>	<i>Depuis plus de deux ans</i>	<i>Total</i>
Gouvernements	–	–	–	80 000	80 000
Total	–	–	–	80 000	80 000

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

VI. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Activités de coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations détaillées	Fonds d'affectation spéciale	Programme des Nations Unies pour le développement	Appui au programme	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total	
						2013	2011
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 7.2	223 290	113	–	–	223 403	293 718
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Alinéas k ii) et t iii) de la note 2	–	23 122	–	–	23 122	405
Recettes provenant de services fournis		–	–	13 629	(13 629)	–	179
Intérêts créditeurs		1 337	–	121	–	1 458	3 750
Recettes accessoires	Note 3	872	–	–	–	872	23
Total des recettes		225 499	23 235	13 750	(13 629)	248 855	298 075
Dépenses							
Traitements et autres dépenses de personnel		64 636	1 884	13 704	–	80 224	86 832
Services contractuels		55 339	1 200	343	–	56 882	82 188
Voyages		6 242	119	303	–	6 664	4 692
Dépenses de fonctionnement		20 051	91	2 935	–	23 077	35 748
Achats		10 574	21	41	–	10 636	13 882
Bourses, subventions et contributions		18 370	19 235	–	–	37 605	58 726
Dépenses d'appui au programme		12 484	1 159	–	(13 629)	14	(34)
Total des dépenses	Tableau 7.1	187 696	23 709	17 326	(13 629)	215 102	282 034
Excédent/(déficit)		37 803	(474)	(3 576)	–	33 753	16 041
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(737)	(63)	(7)	–	(807)	(895)
Excédent/(déficit) net		37 066	(537)	(3 583)	–	32 946	15 146
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Alinéa k) viii) de la note 2	1 130	537	69	–	1 736	800
Virements sur les réserves	Alinéa p) de la note 2	–	–	–	–	–	(3 724)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total</i>	
						<i>2013</i>	<i>2011</i>
Prélèvements/(virements) sur d'autres fonds		(1 177)	–	–	–	(1 177)	(52)
Sommes remboursées à des États Membres ou à d'autres donateurs	Note 5	(1 251)	–	–	–	(1 251)	(1 756)
Solde des fonds en début d'exercice		48 517	–	9 783	–	58 300	47 886
Solde des fonds en fin d'exercice		84 285	–	6 269	–	90 554	58 300
Réserves en début d'exercice		11 360	–	1 960	–	13 320	9 596
Virements sur les réserves	Alinéa p) de la note 2	–	–	–	–	–	3 724
Réserves en fin d'exercice		11 360	–	1 960	–	13 320	13 320
Total des réserves et des soldes des fonds		95 645	–	8 229	–	103 874	71 620

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

VII. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

Activités de coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Fonds d'affectation spéciale	Programme des Nations Unies pour le développement	Appui au programme	Total		
				2013	2011	
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	5 201	–	–	5 201	6 908
Fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	104 217	–	7 544	111 761	114 603
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	9 799	8	760	10 567	8 743
Créances	Note 8	5 227	100	69	5 396	2 155
Projets financés par des dons : soldes des fonds	Note 9	–	8 918	–	8 918	4 370
Autres éléments d'actif	Note 10	15 109	138	51	15 298	661
Total de l'actif		139 553	9 164	8 424	157 141	137 440
Passif						
Engagements non réglés	Note 11	22 851	686	174	23 711	57 307
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	3 408	8 341	–	11 749	6 063
Dettes	Note 12	3 387	–	21	3 408	1 513
Autres éléments de passif	Note 10	14 262	137	–	14 399	937
Total du passif		43 908	9 164	195	53 267	65 820
Réserves et soldes des fonds						
Réserves	Alinéa p) de la note 2 et note 14	11 360	–	1 960	13 320	13 320
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	84 285	–	6 269	90 554	58 300
Total des réserves et des soldes des fonds		95 645	–	8 229	103 874	71 620
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		139 553	9 164	8 424	157 141	137 440

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Tableau 7.1

État des crédits alloués pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Activités de coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Fonds d'affectation spéciale					
Traitements et autres dépenses de personnel	97 506	9 748	54 888	64 636	32 870
Services contractuels	93 812	25 378	29 961	55 339	38 473
Voyages	8 639	936	5 306	6 242	2 397
Dépenses de fonctionnement	37 356	4 153	15 898	20 051	17 305
Achats	16 892	1 993	8 581	10 574	6 318
Bourses, subventions et contributions	23 965	1 635	16 735	18 370	5 595
Dépenses d'appui au programme	19 820	–	12 484	12 484	7 336
Total partiel	297 990	43 843	143 853	187 696	110 294
Programme des Nations Unies pour le développement					
Traitements et autres dépenses de personnel	1 439	393	1 491	1 884	(445)
Services contractuels	1 512	383	817	1 200	312
Voyages	211	8	111	119	92
Dépenses de fonctionnement	173	10	79	89	84
Achats	49	6	15	21	28
Bourses, subventions et contributions	20 273	99	19 136	19 235	1 038
Dépenses d'appui au programme	1 216	–	1 159	1 159	57
Total partiel	24 873	899	22 808	23 707	1 166
Appui au programme					
Traitements et autres dépenses de personnel	14 554	71	13 633	13 704	850
Services contractuels	410	32	311	343	67
Voyages	342	14	289	303	39
Dépenses de fonctionnement	3 073	53	2 874	2 927	146
Achats	51	3	38	41	10
Total partiel	18 430	173	17 145	17 318	1 112
Total hors pertes de change	341 293	44 915	183 806	228 721	112 572
Pertes de change					
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–	2	(2)
Appui au programme	–	–	–	8	(8)
Total partiel	–	–	–	10	(10)
Total	341 293	44 915	183 806	228 731	112 562
À déduire : Dépenses d'appui au programme				(13 629)	
Total net des dépenses				215 102	
				État VI	

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Tableau 7.2

Contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Activités de coopération technique

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Fonds d'affectation spéciale		
Gouvernements		
Afghanistan	1 909 633	551 009
Afrique du Sud	10 000	10 000
Algérie	20 000	10 000
Allemagne	–	42 449
Australie	–	8 655 700
Bahreïn	20 000	–
Burkina Faso	68 282	30 761
Cameroun	118 928	10 166
Canada	396 456	3 204 338
Cap-Vert	36 061	–
Colombie	7 768	269 705
Comores	9 973	–
Danemark	805 581	–
Égypte	1 790 728	2 779 161
Espagne	1 654 114	9 458 167
États-Unis d'Amérique	3 850 135	–
Finlande	–	66 740
Gabon	9 943	–
Gambie	10 000	–
Ghana	19 950	–
Inde	2 709 466	–
Iran (République islamique d')	1 000 000	491 006
Iraq	841 907	–
Italie	2 606 000	1 239 575
Jamahiriya arabe libyenne	–	1 653 903
Japon	45 466 109	107 629 420
Kenya	371 254	159 935
Libye	622 581	–
Madagascar	29 975	–
Mali	19 652	19 572
Maroc	461 577	228 523
Mexique	345 711	241 209

<i>Pays/organismes</i>	2013	2011
Namibie	10 000	–
Niger	19 942	–
Nigéria	1 401 949	130 566
Norvège	3 869 127	2 264 537
Ouganda	–	10 000
Pakistan	–	3 460 000
République démocratique du Congo	260 000	10 000
République-Unie de Tanzanie	28 217	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	2 759 924
Rwanda	–	10 000
Soudan	9 899	–
Suède	6 786 037	4 967 274
Tchad	39 952	–
Togo	–	9 970
Turquie	–	100 000
Zambie	–	19 980
Zimbabwe	9 975	9 975
Total des contributions (gouvernements)	77 646 882	150 503 565
Organismes		
ActionAid	379 112	–
Agence australienne pour le développement international	5 987 491	5 615 454
Agence canadienne de développement international	–	8 679 334
Agence japonaise de coopération internationale	6 781 631	–
Agence japonaise de coopération internationale	5 227 941	–
Agence néo-zélandaise pour l'aide internationale et le développement	–	250 000
Agencia Presidencial de Cooperación Internacional (Colombie)	141 811	–
Arcadis Nederland BV	30 273	–
Área Metropolitana del Valle de Aburra	167 277	–
Banque asiatique de développement	294 790	2 842 573
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1 035 261	1 262 583
Booyoung	600 000	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)	315 554	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Somalie)	854 224	23 979
Bureau de liaison à New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	49 800	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	363 156	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (Suisse)	488 750	–
CARE International (Royaume-Uni)	–	30 943
Comisión Ejecutiva Portuaria Autónoma	336 340	–
Consejo de Investigación y Evaluación de la Política Social	54 475	–

<i>Pays/organismes</i>	2013	2011
Cooperación Suiza de Desarrollo	948 790	–
Corporación Andina de Fomento	53 347	–
Corporación Volver a la Gente	–	101 565
Departamento Nacional de Planeación	149 660	–
Direction du développement et de la coopération (Suisse)	831 578	–
Empresa Colombiana de Petróleos S.A.	660 880	–
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse)	–	35 301
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sri Lanka)	–	64 120
Fiduciaria de Occidente S.A.	45 388	–
Financiera de Desarrollo Territorial	150 000	–
Financiera de Desarrollo Territorial S.A.	12 500	–
Fondation Ford	105 000	–
Fondation pour la protection de l'environnement (Chine)	56 135	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	–	514 263
Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	1 092 012
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (Pakistan)	–	375 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	656 972	1 822 452
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (bureau de pays en Somalie)	293 726	–
Fonds des Nations Unies pour la population (Pakistan)	1 503 897	1 020 000
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	3 306 566	9 207 989
Fukuoka Habitat Kenkyukai	50 000	–
Fundação Euclides da Cunha	217 742	63 017
Fundação Sousândrade de Apoio ao Desenvolvimento da Universidade Federal do Maranhão	193 744	58 364
GIZ	309 222	–
Gobierno Municipal de Zapopan (Mexique)	188 078	–
Groupe des Nations Unies pour le développement – Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq	–	4 119 288
Groupe des Nations Unies pour le développement – Fonds pour la reconstruction d'Haïti	–	12 780 640
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	5 945 811	3 600 726
Institut mondial de la croissance verte	253 000	–
Instituto Colombiano de Bienestar Familiar	147 967	–
Instituto Social de Vivienda y Hábitat de Medellín	324 269	–
Irish Aid	–	245 000
Irish Aid	–	–
Kunshan Housing and Urban-Rural Development Bureau	256 000	–
Ministère du développement international (Royaume-Uni)	3 001 747	14 069 312
Municipalidad d'Hani i Elezit	–	26 128

<i>Pays/organismes</i>	2013	2011
Municipalité d'Oulan-Bator	36 749	–
Municipio de Tlanepantla	77 580	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Islamabad)	10 700	137 715
Organisation internationale pour les migrations	69 490	–
Organisation mondiale de la Santé (Soudan)	–	1 356 589
Plan International	23 710	–
Programme alimentaire mondial	376 965	–
Programme des Nations Unies pour le développement	20 059 986	14 311 810
Search for Common Ground/Centre Lokole	105 975	–
Secretaría Distrital de Desarrollo Económico	1 093 310	–
Secrétariat du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	–	1 151 144
Section de l'audit (Bureau des services de contrôle interne/Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)	–	196 254
Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	105 000	158 315
Union européenne	43 952 230	23 477 763
United States Agency for International Development	26 900 061	29 724 494
Total des contributions préaffectées (organismes)	135 581 661	138 414 127
Autres donateurs		
Armée du salut (Sri Lanka)	–	740 964
BASF Aktiengesellschaft	426 019	180 950
Bureau de la construction de la municipalité de Jiangyin	13 841	107 138
Contributions diverses à ONU-Habitat	–	1 670
Fundação Vale	–	107 000
Institut pour la protection et la sécurité des citoyens	–	91 853
Japan Habitat Association	–	30 000
Katahira and Engineers International	–	38 384
Ministère afghan de la réhabilitation et du développement rural	5 301 080	894 920
Municipalité de Munich	–	28 127
Organisation de la Conférence islamique	74 950	75 000
Préfecture de la ville de Rio de Janeiro	4 245 982	2 452 973
Union Al Fayhaa des municipalités	–	40 980
Université américaine de Beyrouth	–	9 973
Total (autres donateurs)	10 061 872	4 799 932
Total des contributions aux fonds d'affectation spéciale	223 290 415	293 717 624
Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement	112 934	–
Total des contributions	223 403 349	293 717 624
		État VI

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

VIII. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
				2013	2011
Engagements non budgétisés	(366)	(433)	206	(593)	(9 368)
Excédent/(déficit) net	(366)	(433)	206	(593)	(9 368)
Solde des fonds en début d'exercice	(17 439)	(1 868)	(206)	(19 513)	(10 145)
Solde des fonds en fin d'exercice	(17 805)	(2 301)	–	(20 106)	(19 513)
Réserves en début d'exercice	–	–	–	–	2
Virements sur les réserves	–	–	501	501	(2)
Réserves en fin d'exercice	–	–	501	501	–
Total des réserves et des soldes des fonds	(17 805)	(2 301)	501	(19 605)	(19 513)

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Informations détaillées	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
				2013	2011
Actif					
Soldes interfonds	Note 7	–	–	5 082	3 779
Total de l'actif		–	–	5 082	3 779
Passif					
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 13	17 805	2 301	4 581	23 292
Total du passif		17 805	2 301	4 581	23 292
Réserves et soldes des fonds					
Réserves		–	–	501	–
Soldes des fonds	Alinéa r) de la note 2 et note 14	(17 805)	(2 301)	–	(19 513)
Total des réserves et des soldes des fonds	Note 13	(17 805)	(2 301)	501	(19 513)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		–	–	5 082	3 779

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et ses objectifs

a) Le 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3327 (XXIX), par laquelle elle a créé la Fondation pour l'habitat et les établissements humains.

b) Le 19 décembre 1977, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/162, par laquelle elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et créé la Commission des établissements humains.

c) Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/206, par laquelle elle a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendrait le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et que la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Dans la même résolution, l'Assemblée a confirmé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait chargé d'administrer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

d) Les principaux objectifs du Programme sont les suivants :

i) Améliorer les conditions de logement des pauvres et assurer le développement durable des établissements humains;

ii) Suivre et évaluer le degré de réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et de ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg en ce qui concerne les bidonvilles, l'accès à l'eau potable et les services d'assainissement;

iii) Améliorer la formulation et l'application des politiques, stratégies et programmes de logements urbains et renforcer les capacités à cet égard, principalement aux niveaux national et local;

iv) Faciliter la mobilisation des investissements étrangers et nationaux en appui aux programmes de construction de logements appropriés et d'infrastructures connexes et aux institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'ONU

a) Les comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement, et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur, ainsi qu'à l'annexe spéciale des règles de gestion financières applicable à ONU-Habitat et aux décisions expresses du Conseil d'administration. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1 (« Présentation des états financiers ») relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, comme suit :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments d'actif et de passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des contributions

volontaires, les règles applicables sont celles énoncées à l'alinéa i) du paragraphe k) ci-après.

e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date d'établissement des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à cette date s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'ONU sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats de l'Organisation présentés dans les états I à III sont récapitulés par grande catégorie d'activité ainsi que sous forme consolidée après élimination de tous les soldes interfonds et autres soldes et des cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) Une partie des dépenses du secrétariat d'ONU-Habitat, créé en vertu de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale, est financée au moyen du budget ordinaire de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses sont données dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU. Cependant, pour plus de transparence, l'état des crédits ouverts pour ONU-Habitat au budget ordinaire de l'exercice considéré est présenté dans l'état I tandis que l'actif et le passif correspondants sont indiqués, s'il y a lieu, dans l'état II.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions annoncées mais non versées au bout de trois ans sont examinées et passées en charge durant l'exercice au cours duquel elles sont attendues depuis quatre ans. Les contributions annoncées ne peuvent être reportées pendant plus de quatre ans dans les livres d'ONU-Habitat qu'à la condition que le donateur s'engage par écrit à les régler dans un délai précis. Les contributions volontaires prenant la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

- ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Organisation administre des projets ou autres programmes en leur nom;
 - iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;
 - iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;
 - v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants;
 - vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;
 - vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées comme recettes de l'exercice mais enregistrées comme versements ou contributions reçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué plus loin, à l'alinéa iii) du paragraphe n);
 - viii) Les économies réalisées au titre des dépenses des programmes lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs sont directement affectées au solde des fonds. Les économies réalisées au titre des dépenses des projets sont créditées au projet concerné.
- l) Dépenses :
- i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Leur montant total comprend les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses comprennent aussi les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;
 - ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice biennal au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;
 - iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué plus loin, aux alinéas iv) et vi) du paragraphe m);

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme et à long terme sont comptabilisés à la valeur du marché (voir également la note 6);

iii) Les fonds de gestion centralisée des liquidités comprennent les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué à l'alinéa ii) du paragraphe m) ci-dessus. La part de chaque fonds dans les fonds de gestion centralisée des liquidités est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de marché des placements correspondants sont précisées dans la note 6;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus aux fonds de coopération technique, aux fonds d'affectation spéciale, à d'autres comptes spéciaux, au Fonds général de l'ONU et à d'autres fonds de l'Organisation, et dans les montants dus par ces fonds. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les améliorations locatives ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'exercice biennal où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans la note 15 relative aux états financiers;

viii) Les prêts et intérêts à recevoir correspondent au montant des prêts y compris les intérêts courus.

- n) Passif, réserves et soldes des fonds :
- i) Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds;
 - ii) Les engagements non réglés afférents à des années à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et les autres éléments d'actif;
 - iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les paiements et contributions reçues d'avance et d'autres recettes encaissées par anticipation;
 - iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés, tandis que ceux imputables sur les crédits d'exercice à venir sont comptabilisés comme autres éléments de passif. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur des fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année à laquelle ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds de nature pluriannuelle restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;
 - v) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;
 - vi) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé annuel accumulés et les prestations liées au rapatriement. Ces engagements sont calculés sur une base actuarielle.
- o) Réserve financière : comme l'indique la règle de gestion financière 304.3.2 b) de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la réserve financière sert à garantir la liquidité et l'intégrité financières de la Fondation, à amortir des fluctuations de trésorerie, et à couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration.
- p) Réserve opérationnelle : en ce qui concerne le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, il convient, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, qu'une réserve opérationnelle représentant 20 % du montant estimatif des recettes annuelles au titre de l'appui au programme soit conservée en permanence sur un compte distinct. Elle doit permettre de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale, comme le prévoit la circulaire administrative ST/AI/284, la réserve de fonctionnement doit toujours représenter 15 % du montant estimatif des dépenses annuelles, afin de permettre de faire face à d'éventuels manques à recevoir et sera utilisée pour couvrir les dernières dépenses imputées sur le fonds d'affectation spéciale, y compris pour liquider toutes dépenses non encore réglées.

q) Réserve de crédit : comme l'indique la règle de gestion financière 304.3.2 e) de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la Réserve de crédit sert à constituer une sûreté pour le remboursement des emprunts contractés par la Fondation et à maintenir les moyens de trésorerie du Fonds de crédit à un niveau approprié.

r) Solde des fonds préaffectés : les fonds affectés à des projets spécifiques ne peuvent être utilisés pour les dépenses de la Fondation relatives à des projets et programmes auxquels des fonds n'ont pas été expressément affectés.

s) Une provision représentant 1 % du traitement de base net est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies, qui seraient payables aux agents dont les postes sont financés par des fonds d'affectation spéciale ou qui émargent au budget de la Fondation.

t) Activités de coopération technique :

i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis en vertu d'arrangements interorganisations, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

ii) Les contributions volontaires versées par des États Membres ou d'autres donateurs pour les activités de coopération technique sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;

iii) Les fonds reçus du PNUD au titre d'arrangements interorganisations sont alloués compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires en fonction des dépenses totales;

iv) Les intérêts et recettes accessoires au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;

v) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non de l'exercice biennal, auxquels ils se rapportent. Toutefois, conformément aux normes de communication de l'information financière fixées par le PNUD, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice, comme le prévoient les normes du PNUD;

vi) Les intérêts créditeurs sont répartis entre les fonds d'affectation spéciale en fin d'année au prorata du solde moyen mensuel de chacun.

- u) Avantages du personnel :
- i) ONU-Habitat comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :
- Les avantages du personnel payables à court terme, c'est-à-dire dans les 12 mois qui suivent la clôture de la période comptable durant laquelle les services y ouvrant droit ont pris fin;
 - Les avantages postérieurs à l'emploi;
 - Les autres avantages du personnel à long terme;
 - Les indemnités de fin de contrat de travail;
- ii) ONU-Habitat est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées;
- iii) Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, et comme la Caisse elle-même, ONU-Habitat est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par ONU-Habitat à la Caisse pendant la période considérée sont comptabilisées parmi les dépenses dans l'état des résultats financiers.
- v) Passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public :
- i) L'ONU abandonne les Normes comptables du système des Nations Unies au profit des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui régiront la présentation de ses états financiers, et celle des états financiers d'ONU-Habitat, à compter de l'année financière 2014. Les présents états financiers sont donc les derniers qui seront présentés selon les Normes comptables du système des Nations Unies;
- ii) Les normes IPSAS utilisent une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que tous les éléments d'actif et de passif sont présentés dans le corps des états financiers et que les charges et les produits sont comptabilisés au moment où ils se produisent, sans considération des sorties et entrées de trésorerie. Leur application nécessite la communication d'un plus grand nombre d'éléments d'information dans les notes relatives aux états financiers;

iii) En vertu des Normes comptables du système des Nations Unies, les comptes financiers et les comptes budgétaires sont établis au moyen des mêmes méthodes comptables. Du fait de l'adoption des normes IPSAS, les états financiers seront désormais présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que les dépenses budgétaires continueront d'être constatées en comptabilité de caisse modifiée. Une comparaison sera faite entre les chiffres relatifs à l'exécution du budget et ceux figurant dans les états financiers, et présentée dans les notes relatives à ces derniers;

iv) Les normes IPSAS prescrivent d'établir des états financiers annuels; à compter de l'année financière 2014, des états financiers conformes à ces normes seront établis et vérifiés tous les ans.

Note 3

Recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique (toutes opérations)	Éliminations	Total	
				2013	2011
Gains réalisés sur les opérations de change	1 006	821	–	1 827	115
Contributions à des fins non spécifiées	41	–	–	41	33
Remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs	2	–	–	2	–
Compensation des émissions de carbone	89	–	(89)	–	–
Autres recettes diverses	101	51	–	152	19
Total	1 239	872	(89)	2 022	167

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Total	
			2013	2011
Ajustements afférents à des dépenses	(344)	(211)	(555)	(52)
Ajustements afférents à des contributions annoncées	196	(592)	(396)	(800)
Passation en pertes	(23)	(4)	(27)	(36)
Total	(171)	(807)	(978)	(888)

Note 5

Remboursements aux États Membres et divers donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Total	
			2013	2011
Agence de coopération internationale de la République de Corée (Pakistan)	–	(31)	(31)	–
Agence suédoise de coopération internationale au développement	(28)	–	(28)	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement, siège de la Société financière internationale (Washington)	–	–	–	(161)
BASF	–	–	–	(19)
Commission économique pour l’Afrique de l’ONU	–	(3)	(3)	–
Conseil national de la police suédoise	–	–	–	(11)
Fonds commun pour les produits de base	(125)	–	(125)	–
Fonds d’affectation spéciale pour l’Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du PNUD	–	–	–	(140)
Fonds des Nations Unies pour l’enfance (Pakistan)	–	(1 034)	(1 034)	–
Fonds général d’affectation spéciale des Nations Unies	–	–	–	(21)
Fundação Euclides da Cunha	(122)	–	(122)	(50)
Gouvernement belge	–	(59)	(59)	–
Gouvernement finlandais	–	–	–	(278)
Gouvernement iraquien	(283)	(9)	(292)	(270)
Gouvernement néerlandais	–	–	–	(21)
Gouvernement suédois	–	–	–	(56)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	(2)	(2)	–
Ministère britannique du développement international	–	–	–	(63)
Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (Islamabad)	–	(1)	(1)	–
PNUD – Bureau des fonds d’affectation spéciale multidonateurs	–	–	–	(1 015)
PNUD – Représentant résident aux Maldives	–	–	–	(20)
PNUD – siège	(3)	(112)	(115)	(40)
Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	–	(2)
Total	(561)	(1 251)	(1 812)	(2 167)

Note 6**Encaisse et dépôts à terme et fonds de gestion centralisée des liquidités
en devises convertibles et en devises non convertibles,
au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités^a</i>	<i>Encaisse et dépôts à terme</i>
Activités de la Fondation			
Montants libellés en dollars des États-Unis		73 072	4 775
Montants libellés en euros ^b		12 096	–
Montants libellés en roupies indiennes ^c		–	92
Total	État V	85 168	4 867
<i>Dont :</i>			
Encaisse et dépôts à terme, en dollars des États-Unis		15 273	4 775
Encaisse et dépôts à terme, en euros		4 638	–
Encaisse et dépôts à terme, en roupies		–	92
Placements à court terme à la valeur du marché ^d		32 761	–
Placements à long terme à la valeur du marché ^d		32 321	–
Intérêts courus à recevoir		175	–
Total		85 168	4 867
Activités de coopération technique			
Montants libellés en dollars des États-Unis	État VII	111 761	5 201
<i>Dont :</i>			
Encaisse et dépôts à terme		23 358	5 201
Placements à court terme à la valeur du marché ^d		44 540	–
Placements à long terme à la valeur du marché ^d		43 710	–
Intérêts courus à recevoir		153	–
Total		111 761	5 201
Total, activités de la Fondation et activités de coopération technique	État II	196 929	10 068

^a Les placements sont regroupés dans les fonds de gestion centralisée des liquidités. La Trésorerie du Siège de l'ONU est seule responsable de la politique des placements, les bureaux participants n'étant responsables que de la planification de leurs mouvements de fonds et liquidités. Les placements sont effectués dans diverses valeurs, si bien que les échéances et les taux d'intérêt varient. Il n'est donc pas commode d'indiquer les dates d'échéance et les taux d'intérêt de ces placements. Voir note 21 pour de plus amples renseignements.

^b Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (3,362 millions d'euros), placements à court terme (2,639 millions d'euros), placements à long terme (2,713 millions d'euros) et intérêts courus à recevoir (0,054 million d'euros). Au 31 décembre 2013, le taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU était de 0,725 euro pour 1 dollar.

^c Le taux de change utilisé pour calculer les montants équivalents en dollars des États-Unis était de 61,85 roupies indiennes pour 1 dollar. Au 31 décembre 2013, le montant en roupies indiennes équivalait à 5,680 dollars.

^d À compter du 31 décembre 2013, les placements sont évalués à la valeur du marché.

Note 7
Soldes interfonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2013	2011
Soldes débiteurs interfonds	1 508	10 567	5 082	17 157	18 401
Soldes créditeurs interfonds	(6 485)	(11 749)	–	(18 234)	(19 892)
Montant net des soldes débiteurs (créditeurs) interfonds	(4 977)	(1 182)	5 082	(1 077)	(1 491)
Soldes créditeurs interfonds dus à l'Office des Nations Unies à Nairobi				(1 077)	(1 491)
Montant net des soldes créditeurs interfonds				(1 077)	(1 491)

Les comptes interfonds représentent le résultat des opérations effectuées entre le Fonds général et les autres fonds des Nations Unies au titre des activités de la Fondation et des activités de coopération technique, et font périodiquement l'objet d'un règlement.

Note 8
Comptes créditeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2013	2011
Fonctionnaires	731	250	–	981	775
Organismes/entités des Nations Unies	6 230	4 929	410	11 569	5 875
Fournisseurs	60	51	–	111	42
Gouvernements	113	138	–	251	207
Autres	56	28	–	84	116
Total	7 190	5 396	410	12 996	7 015
Balance âgée des comptes débiteurs :					
Moins de six mois	3 861	3 190	410	7 461	6 573
Six mois à un an	1 134	1 251	–	2 385	59
Plus d'un an	2 141	464	–	2 605	113
Plus de deux ans	54	491	–	545	270
Total	7 190	5 396	410	12 996	7 015

Note 9**Projets financés par des dons : soldes des fonds**

Le montant de 8,918 millions de dollars inscrit dans l'état II à la rubrique « Projets financés par des dons : soldes des fonds » représente le montant à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement conformément aux arrangements existants, dont un montant de 0,686 million de dollars en engagements non réglés.

Note 10**Autres éléments d'actif et de passif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Total	
			2013	2011
Charges constatées d'avance – engagements relatifs à des années à venir	5 670	14 399	20 069	1 310
Charges constatées d'avance – avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	250	69	319	328
Divers	189	794	983	17
Charges constatées d'avance	3	36	39	–
Total	6 112	15 298	21 410	1 655
Autres éléments de passif				
Engagements réinscrits concernant des montants impayés supérieurs au seuil	–	–	–	1 624
Engagements relatifs à des années à venir	5 670	14 399	20 069	1 310
Total	5 670	14 399	20 069	2 934

Note 11**Engagements non réglés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Budget ordinaire	Total	
				2013	2011
Exercices antérieurs	1 273	1 036	–	2 309	9 158
Exercice en cours	18 047	22 675	410	41 132	75 684
Total	19 320	23 711	410	43 441	84 842

Note 12
Comptes créateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Total	
			2013	2011
Fonctionnaires	109	68	177	568
Organismes/entités des Nations Unies	1 350	1 188	2 538	2 612
Fournisseurs	198	2 036	2 234	112
Gouvernements	210	–	201	312
Divers	328	116	444	315
Total	2 186	3 408	5 594	3 919

Note 13
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total	
	2013	2011
Assurance maladie après la cessation de service	17 805	17 439
Congés annuels	2 301	1 868
Prestations liées au rapatriement	4 581	3 985
Total	24 687	23 292
À déduire : Provision déjà constituée	(5 082)	(3 779)
Montant net de la part non provisionnée	19 605	19 513

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent les subventions de prime d'assurance maladie versées après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Comme indiqué à l'alinéa vi) du paragraphe n) de la note 2, ces trois éléments de passif sont tous calculés sur une base actuarielle. Une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2013 et la prochaine devrait l'être au 31 décembre 2015.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 5,06 %; taux d'inflation pour l'année en cours et l'année à venir de 2,5 %; taux d'augmentation du coût des soins de santé de 7,3 % et 6,3 % en 2013 pour les régimes des États-Unis autres que le plan Medicare et pour le plan Medicare, respectivement, tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans; de 5,0 % en 2013 pour les plans d'assurance dentaire et d'assurance maladie proposés aux États-Unis, tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans, et taux uniforme de 5,0 % pour les plans d'assurance maladie offerts ailleurs qu'aux États-Unis; et hypothèses concernant les taux de départ à la retraite, de cessation d'activités et de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour effectuer sa propre évaluation;

iii) Les primes payées par les retraités et une partie de celles payées par les fonctionnaires en activité sont déduites du montant brut des engagements pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements a été estimée à 17,805 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 17,439 millions de dollars au 31 décembre 2011;

v) Selon les hypothèses énoncées à l'alinéa ii) du paragraphe b), on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 19,5 % ou diminuerait de 25,7 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1,0 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 23,7 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1,0 %, ou diminueraient de 18,2 % si le taux était relevé de 1,0 %.

c) Congés annuels :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Cette prestation est dénommée « congés annuels »;

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,29 %; taux de progression du traitement annuel allant de 9,1 % à 4,0 % selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 9,1 jours les trois premières

années, à 5,1 jours de la quatrième année à la sixième année et à 0,7 jour chaque année par la suite;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des congés annuels était estimée à 2,301 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 1,868 million de dollars au 31 décembre 2011.

d) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés « prestations liées au rapatriement »;

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,21 %; progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement était estimée à 4,581 millions de dollars au 31 décembre 2013 et à 3,985 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Note 14

Réserves et soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de la Fondation	Activités de coopération technique	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
				2013	2011
Réserve financière	6 619	–	–	6 619	6 619
Réserve du Fonds de crédit	550	–	–	550	550
Réserve de fonctionnement	4 726	13 320	–	18 046	18 046
Autres réserves ^a	–	–	501	501	–
Total réserves	11 895	13 320	501	25 716	25 215
Solde du Fonds de crédit	2 654	–	–	2 654	2 642
Solde des fonds préaffectés	43 276	84 287	–	127 563	85 678
Excédent (déficit) cumulé	14 745	6 267	(20 106)	906	13 716
Total, soldes des fonds	60 675	90 554	(20 106)	131 123	102 036
Total, réserves et solde des fonds	72 570	103 874	(19 605)	156 839	127 251

^a Excédent des fonds reçus pour les prestations liées au rapatriement par rapport au montant prévu par l'évaluation actuarielle.

Note 15
Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, les biens durables ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>	
	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Siège		
Matériel informatique	1 536	1 594
Matériel de bureau	12	12
Matériel de radiodiffusion et télécommunication	61	55
Matériel audiovisuel/photographique	94	97
Matériel de transport	223	201
Mobilier	552	568
Matériel de reproduction	9	13
Matériel médical	17	17
Total, siège	2 504	2 557
Bureaux hors siège		
Bureaux régionaux et extérieurs	561	571
Projets	11 306	11 471
Total, bureaux hors siège	11 867	12 042
Total	14 371	14 599
Récapitulatif		
Solde d'ouverture	14 599	9 595
Acquisitions	2 322	3 248
Passations en perte	(381)	(30)
Cessions	(187)	(13)
Dons	(3 433)	(83)
Transferts à d'autres bureaux/missions	(266)	(2)
Ajustements sur exercices antérieurs ^a	1 717	1 884
Solde de clôture	14 371	14 599

^a L'inventaire figurant dans la base de données a été modifié pour correspondre à l'inventaire physique au 31 décembre 2013.

Note 16

État des crédits ouverts au budget ordinaire (hors contributions du personnel), au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits alloués	Engagements non réglés	Décaissements	Dépenses totales	
				2013	2011
Fonds général de l'ONU					
Traitements et autres dépenses de personnel	21 206	43	21 137	21 180	21 387
Dépenses de fonctionnement	2 192	141	1 771	1 912	2 099
Total partiel	23 398	184	22 908	23 092	23 486
Compte spécial pluriannuel des activités supplémentaires de développement					
Traitements et autres dépenses de personnel	90	–	83	83	22
Services contractuels	694	79	256	335	551
Voyages	171	19	90	109	106
Dépenses de fonctionnement	36	–	25	25	22
Bourses, subventions et contributions	861	128	420	548	490
Total partiel	1 852	226	874	1 100	1 191
Total	25 250	410	23 782	24 192	24 677

Note 17

Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables

a) Un montant de 2,750 millions de dollars a été alloué aux opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ au titre du compte du Fonds de crédit.

b) Il a été créé une réserve du Fonds de crédit correspondant à 20 % des opérations expérimentales de prêts de capitaux financées au moyen du compte du Fonds de crédit, afin de constituer une sûreté pour le remboursement des emprunts contractés par la Fondation et de maintenir les moyens de trésorerie du Fonds de crédit à un niveau adéquat.

c) Les intérêts créditeurs provenant des opérations de prêts sont portés en recettes l'année où ils sont perçus.

d) On trouvera ci-après un récapitulatif du compte des fonds de prêt :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
Intérêts – prêts ^a	67	75
Intérêts – divers	12	22
Total, intérêt	79	97
Prêts et intérêts à recevoir	1 778	2 251
Solde des fonds de prêt	2 654	2 642

^a Dont intérêts courus.

e) Au 31 décembre 2013, cinq prêts avaient été versés. Leurs échéances sont les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
5 ans ou moins	484	796
De 6 à 10 ans	240	340
Plus de 10 ans	1 049	1 108
Total, prêts	1 773	2 244
À ajouter : Intérêts courus	5	7
Total, prêts et intérêts à recevoir	1 778	2 251

f) Ces prêts produisent des intérêts à un taux moyen pondéré de 4,2 %.

Note 18**Passifs éventuels**

Au 31 décembre 2013, ONU-Habitat comptait deux cas potentiels de passif éventuel liés à son personnel. L'administration a déterminé que, dans un cas, les critères de présentation comme passif éventuel étaient remplis. La valeur de ce passif est estimée à 0,015 million de dollars.

Note 19**Contributions en nature**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, ONU-Habitat a reçu des contributions volontaires en nature sous forme de biens et de services émanant de divers gouvernements et organisations. Ces contributions, dont la juste valeur est estimée à 3,668 millions de dollars, se décomposent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Mobilier et matériel de bureau	99
Contrats de location	2 596
Personnel fourni à titre gracieux	875
Véhicules et cycles	98
Total	3 668

Note 20

Fonds de gestion centralisée des liquidités

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, et celui d'ONU-Habitat. Ces fonds sont regroupés dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de tous les fonds de gestion centralisée des liquidités obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différents fonds de gestion centralisée des liquidités.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de tous les fonds de gestion centralisée des liquidités sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si le fonds de gestion centralisée des liquidités obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) La Trésorerie de l'ONU gère les placements dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités – le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros;

a. Au 1^{er} juillet 2013, le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ont été regroupés pour former le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités comprend désormais les soldes des comptes bancaires d'opérations et les investissements en dollars des États-Unis;

b. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les fonds de gestion centralisée des liquidités investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Ils n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont désormais comptabilisées à la date de transaction, et non plus à la date de règlement; les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités car l'incidence de cette modification a été jugée négligeable. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des fonds de gestion centralisée des liquidités sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation. Les profits et pertes latents sur valeurs mobilières et sur change sont répartis au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde en fin d'année;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant aux fonds de gestion centralisée des liquidités;

v) Au 31 décembre 2013, les placements ont été comptabilisés à la juste valeur. Les chiffres de 2011 donnés à des fins de comparaison représentent leur valeur comptable. Ils n'ont pas été retraités car l'incidence du changement de mode de valorisation a été jugée négligeable.

d) Information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) Au 31 décembre 2013, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 9 640,8 millions de dollars, dont un montant de 196,9 millions de dollars dû à ONU-Habitat, comme l'indique la rubrique « fonds de gestion centralisée des liquidités » de l'état II;

ii) Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013.

Tableau V.1
État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Placements à court terme ^a	5 687 907	27 730	5 715 637
Placements à long terme ^a	3 734 459	28 508	3 762 967
Total, placements	9 422 366	56 238	9 478 604
Encaisse	113 200	35 325	148 525
Produit des placements à recevoir	13 084	570	13 654
Total, actif	9 548 650	92 133	9 640 783
Passif			
Montant dû à ONU-Habitat	184 832	12 095	196 927
Montant dû à d'autres fonds participants aux fonds de gestion centralisée des liquidités	9 363 818	80 038	9 443 856
Total, passif	9 548 650	92 133	9 640 783
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total</i>
Recettes			
Produit des placements	96 592	2 491	99 083
Plus-values réalisées sur la cession de titres	24 643	2 391	27 034
Ajustements de change	4 241	50	4 291
Plus-values (moins-values) latentes	4 811	(82)	4 729
Recettes nettes des placements	130 287	4 850	135 137
Frais bancaires	(1 083)	(1)	(1 084)
Recettes nettes d'exploitation	129 204	4 849	134 053

^a Les montants sont indiqués à leur juste valeur.

e) Composition des fonds de gestion centralisée des liquidités :

Le tableau V.2 indique la ventilation des titres de placement détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités, par type d'instrument.

Tableau V.2

**Placements détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités
par type d'instrument, au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes autres que ceux des États-Unis	2 073 122	2 077 421
Émises par des entités souveraines autres que celles des États-Unis	670 963	674 773
Émises par des institutions supranationales	250 075	250 246
Émises par des organismes des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 146 815	5 150 982
Instruments à intérêts précomptés	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total, placements	9 417 555	9 422 366
Obligations		
Émises par des organismes autres que ceux des États-Unis	13 942	13 937
Émises par des entités souveraines autres que celles des États-Unis	28 578	28 508
Émises par des institutions supranationales	13 794	13 793
Total, placements	56 314	56 238
Total, fonds de gestion centralisée des liquidités		
<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes autres que ceux des États-Unis	2 087 064	2 091 358
Émises par des entités souveraines autres que celles des États-Unis	699 541	703 281
Émises par des institutions supranationales	263 869	264 039
Émises par des organismes des États-Unis	555 494	556 492

<i>Total, fonds de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 203 129	5 207 220
Instruments à intérêts précomptés	2 138 208	2 138 849
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total, placements	9 473 869	9 478 604

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

f) Gestion du risque financier :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's (S&P) et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités;

Tableau V.3
**Placements des fonds de gestion centralisée des liquidités par note de crédit,
au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Total^a</i>	<i>Note</i>
Obligations	5 150 982	Standard and Poor's : 32,3 % AAA and 63,1 % AA+/Aa; 4,6 % non notés; Moody's : 81,9 % Aaa et 18,1 % Aa1/Aa3
Instruments à intérêts précomptés	2 138 849	Standard and Poor's : 71,7 % A-1+ et 24,1 % NR; Moody's : 95,8 % P-1; Fitch : 4,2 % aa-
Certificats de dépôts	250 003	Standard and Poor's : 40 % A-1+; Moody's : 40 % P-1; Fitch : 60 % a+/a-
Dépôts à terme	1 882 532	Fitch : 58,6 % aa- et 41,4 % a+/a-
Total, placements	9 422 366	

<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Note</i>
Obligations	56 238	Standard & Poor's : 75 % AAA et 25% AA+; Moody's : 100 % Aaa
Total placements	56 238	

^a Juste valeur au 31 décembre 2013.

ii) Risque d'illiquidité :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leurs encaisse, équivalents de trésorerie et placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les fonds de gestion centralisée des liquidités peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités ne court pas de risque de change sur ses titres de placements car ils sont libellés en dollars des États-Unis, mais il en court sur les soldes des comptes bancaires d'opérations. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros est exposé à des risques de change car il détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros;

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt (ou risque de taux) est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé;

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2013, ces placements comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et du fonds de gestion centralisée des liquidités en euros était de 0,92 année et de 0,64 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des

rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau V.4
**Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités
aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2013**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Total</i>
	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	
(200)	174,0	1,1	175,1
(150)	130,0	0,8	130,8
(100)	87,0	0,6	87,6
(50)	43,0	0,3	43,3
0	0,0	0,0	0,0
50	(43,0)	(0,3)	(43,3)
100	(87,0)	(0,6)	(87,6)
	(130,0)	(0,8)	(130,8)
200	(174,0)	(1,1)	(175,1)

v) Autres risques de prix :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

